



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8612<sup>e</sup>** séance

Lundi 9 septembre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président* : M. Nebenzia/M. Polyanskiy . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres* :

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
France . . . . .	M. de Rivière
Guinée équatoriale . . . . .	M. Edjang Nnaga
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M. Lewicki
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen

## Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, de l'Éthiopie, des Fidji, de l'Inde, de l'Italie, du Maroc, du Népal, du Pakistan, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lacroix.

**M. Lacroix** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur le maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a un an et demi, le Secrétaire général a lancé son initiative Action pour le maintien de la paix, qui appelle toutes les parties prenantes au maintien de la paix - le Secrétariat, les États Membres et les organisations intergouvernementales - à relever collectivement les défis auxquels le maintien de la paix est confronté. Nous devons tous nous rappeler quels sont les enjeux. Le maintien de la paix est un outil multilatéral essentiel pour prévenir les conflits, réduire les risques de reprise des hostilités et parvenir à une paix durable, ce qu'il a réussi à faire dans de nombreux pays. Aujourd'hui, les soldats de la paix des Nations Unies jouent un rôle préventif crucial là où ils sont déployés, et ils protègent des millions de personnes vulnérables dans le monde.

Bien que nous ayons fait des progrès pour relever les défis auxquels le Secrétaire général a fait allusion en mars 2018, il en reste encore beaucoup. Les pays et les populations que nous servons et les soldats de la paix qui risquent leur vie au nom de la paix méritent le meilleur de ce que nous pouvons faire. C'est à chacun d'entre nous qu'il incombe de jouer son rôle.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres de l'appui qu'ils apportent aux opérations de maintien de la paix des Nations

Unies - en tant que pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, de bailleurs de fonds et de membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, je parlerai des résultats que nous obtenons grâce aux efforts soutenus et systématiques que nous déployons pour renforcer le maintien de la paix. J'attirerai également l'attention sur les domaines qui nécessitent des progrès collectifs plus importants et j'attends avec impatience d'entendre les plans mis au point par les États Membres pour nous permettre de faire progresser le programme Action pour le maintien de la paix.

Les solutions politiques sont une condition préalable à une paix durable, et la recherche de telles solutions est au centre du programme Action pour le maintien de la paix. Dans tous les pays où nous sommes déployés et où nos mandats le permettent, nos missions s'occupent de manière proactive à maintenir un espace de dialogue favorisant la recherche de solutions politiques. En République centrafricaine, par exemple, en partenariat avec l'Union africaine et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a mis à profit son mandat politique renforcé et le solide dispositif de sécurité de ses soldats de la paix pour créer un environnement qui a conduit le Gouvernement et les 14 principaux groupes armés à signer en février l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

De mon côté, j'ai fait, et je continuerai de faire, ce que je peux pour contribuer à apporter la paix au peuple de la République centrafricaine. Avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, auquel je rends hommage non seulement en tant qu'ami, mais surtout en tant que partenaire solide pour la paix, je me suis rendu dans le pays à deux reprises cette année, d'abord en janvier pour encourager les parties à parvenir à un accord, puis en avril pour encourager les parties à poursuivre sa mise en œuvre. M. Chergui et moi-même prévoyons de retourner en République centrafricaine le mois prochain. Jusqu'à présent, les effets positifs de l'accord sont évidents, y compris dans la réduction marquée de la violence de l'année dernière à aujourd'hui.

De même, en République démocratique du Congo, l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 a été déterminant pour

assurer l'espace politique nécessaire au tout premier transfert pacifique du pouvoir démocratique du pays en février. Comme le Secrétaire général l'a noté lors de sa visite dans le pays il y a quelques jours, il existe désormais en République démocratique du Congo de nouvelles possibilités de promouvoir la paix et le développement.

Nos efforts pour appuyer la recherche de la paix au niveau national sont complétés par nos contributions à la consolidation de la paix au niveau local. Au Darfour, par exemple, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a continué d'appuyer le règlement pacifique des différends fonciers et des conflits intercommunautaires, ce qui a permis de régler par la médiation plus de 2 000 différends l'an dernier.

Les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies, sont essentiels dans tous les pays où nous travaillons, en particulier pour faciliter les transitions. Au Darfour, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Union africaine pour planifier la transition de la MINUAD du maintien à la consolidation de la paix en vue de prévenir une reprise du conflit après la fin de la mission. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont également été les pionniers d'une approche d'exécution conjointe par le biais d'équipes chargées de la liaison avec les États, qui fournissent un appui adapté au contexte, qui répondent aux besoins locaux et renforcent la capacité de l'équipe de pays à appuyer les activités de consolidation de la paix, tout en renforçant les partenariats avec les autorités locales.

Les signataires de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du programme Action pour le maintien de la paix se sont engagés à poursuivre des mandats clairs, ciblés, séquencés, hiérarchisés et réalisables, assortis des ressources appropriées. Nous sommes reconnaissants aux corédacteurs et au Conseil de sécurité dans son ensemble des efforts qu'ils ont déployés pour tenir compte des priorités définies dans les derniers mandats. Mais nous exhortons également les États Membres, en tant que membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à veiller à ce que les nouvelles priorités soient allouées en fonction des ressources. Par exemple, l'instabilité dans le centre du Mali a conduit à l'établissement d'une deuxième priorité stratégique pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à savoir appuyer le rétablissement

de l'autorité de l'État et protéger les civils dans la région, mais sans une augmentation correspondante des ressources.

De plus, je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'importance d'un engagement politique uni des États Membres - les membres du Conseil, ainsi que d'autres parties prenantes dans les conflits où nos opérations sont déployées. Un esprit de responsabilité mutuelle et respectueuse est au cœur du programme Action pour le maintien de la paix, et nulle part ailleurs cela n'est plus important que dans la recherche de solutions durables aux conflits et à l'instabilité.

L'instabilité de l'environnement politique et sécuritaire dans lequel de nombreuses missions de maintien de la paix sont déployées exige des composantes militaires, civiles et de police bien équipées et compétentes, ayant l'état d'esprit et l'attitude nécessaires pour procéder à des déploiements souples et rapides. Voilà pourquoi nous modifions notre approche du maintien de la paix. Nos efforts visent à adapter l'empreinte des missions et à renforcer leurs capacités afin que leur approche opérationnelle soit plus mobile, plus robuste, plus perceptive et plus intégrée.

La MONUSCO, par exemple, a délaissé les bases statiques dans de nombreux endroits pour les remplacer par des bataillons de déploiement rapide. Ces bataillons améliorent notre mobilité et notre robustesse et, à la MONUSCO, font partie du concept de protection par la projection de la Mission. Ils sont capables de se déployer rapidement pour prévenir, atténuer et contrer les menaces pesant sur la protection dès que ces menaces apparaissent. Ces modifications d'empreinte, de posture et de mentalité ont été complétées par d'autres mesures de protection, notamment la création de réseaux d'alerte locale et l'appui aux efforts nationaux de lutte contre l'impunité.

Lorsqu'une série d'attaques effroyables contre des civils a éclaté dans la province de l'Ituri en 2018, les bataillons de déploiement rapide de la MONUSCO ont rapidement installé quatre bases temporaires dans les foyers de la violence. Ces déploiements ont doté le personnel civil de l'espace de sécurité nécessaire pour mener des activités de surveillance des droits de l'homme et nouer des contacts avec la population, redonnant à celle-ci un certain degré de confiance et ouvrant la voie à son retour dans les villages. Je rentre tout juste de la République démocratique du Congo et je peux assurer le Conseil que le nouvel état d'esprit des bataillons de déploiement rapide s'étend au-delà

des unités elles-mêmes à la Mission dans son ensemble. Mais nous devons faire davantage, en particulier dans les zones touchées par les groupes armés les plus brutaux et qui sont également frappées par l'épidémie d'Ebola.

Au sein de la MINUSCA, des unités militaires dotées de capacités de préparation et de protection élevées ont été mises sur pied pour atténuer les défis à la mobilité imposés par la difficulté du terrain. Le niveau de mécanisation des bataillons d'infanterie a également été amélioré pour assurer une meilleure protection. Des réajustements de la posture des contingents y sont également en cours, avec un nouveau plan d'utilisation des bases qui vise à accroître la réactivité et la flexibilité opérationnelle. Ces derniers jours, en réponse aux tensions entre les groupes armés dans la région de Birao, à l'est du pays, la MINUSCA a pu déployer rapidement des renforts militaires, tout en s'engageant activement dans la médiation, désamorçant ainsi considérablement la situation.

Nous obtenons également des résultats dans nos efforts pour réduire le nombre de décès dans les opérations de maintien de la paix. Comme le montre le document qui a été distribué, le nombre de victimes d'attentats violents a considérablement diminué en 2018, passant à 27 et, après les neuf premiers mois de cette année, il s'établit à 21. Ce chiffre est nettement inférieur à ce qu'il était lorsque le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies a été lancé. En 2017, comme les personnes ici présentes s'en souviendront, nous avons déploré 58 morts tragiques à la suite d'attaques violentes.

Au Mali, où la MINUSMA demeure la mission la plus difficile pour la sécurité des soldats de la paix, nous sommes maintenant beaucoup plus efficaces face à la menace des engins explosifs improvisés (EEI), ce qui a permis de réduire le nombre de morts à la suite d'attaques par EEI et d'en détecter et neutraliser un plus grand nombre. Nos camps sont mieux protégés et nos unités sont mieux équipées grâce aux véhicules à l'épreuve des mines. Bien sûr, il reste beaucoup à faire, et la mort d'un soldat de la paix est toujours une mort de trop.

Nous sommes encouragés par la réponse des États Membres qui ont fourni à nos missions des moyens et du matériel spécialisés. Comme les membres du Conseil peuvent le constater dans le document dont ils sont saisis, le nombre d'unités présentant des lacunes importantes en matière d'équipement a été considérablement réduit, mais nous devons faire plus.

Au sein de la MINUSMA, les lacunes en matière de capacités comprennent une unité d'hélicoptères moyens à Gao, deux unités d'hélicoptères utilitaires moyens armés à Mopti et Kidal et une unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à Tombouctou. En outre, nous manquons de capacités spécialisées de haute performance pour le maintien de la paix, notamment des facilitateurs essentiels, tels que des ingénieurs polyvalents, des unités de transport, de transmissions, d'aviation et médicales, des moyens de déploiement rapide et des unités francophones.

La technologie, comme les drones non armés, les systèmes de détection et d'alerte et les instruments de télédétection sont également devenus des nécessités pour le personnel en tenue. Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler avec tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ici présents, ainsi qu'avec les partenaires désireux de combler ces lacunes et d'assurer une pleine disponibilité opérationnelle. À cette fin, nous appuyons et favorisons la recherche de solutions novatrices, telles que pays fournisseurs d'équipement ou déploiements conjoints.

Bien entendu, nous avons aussi de plus en plus besoin que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police soient équipés de véhicules capables de résister à l'impact accru des engins explosifs improvisés. Il nous faut notamment des véhicules blindés de transport de troupes à l'épreuve des mines. À la MINUSMA, en raison de la menace qui persiste, nous avons toujours besoin de 80 véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires conformes aux normes de protection contre les mines, malgré les progrès que j'ai mentionnés tout à l'heure. Des informations plus complètes sur nos besoins en matière de capacités sont régulièrement communiquées au Conseil par le biais du document sur les besoins en personnel en tenue, qui est également disponible sur le site Internet du Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

L'amélioration de l'appréciation de la situation est également un élément essentiel de l'efficacité des opérations, et nous faisons des progrès là aussi. Des mécanismes de coordination du renseignement dans le cadre des opérations de maintien de la paix de la Mission ont été mis en place au sein de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUSCA et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour assurer la coordination entre tous les acteurs participant au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire

général. Ces mécanismes permettent déjà de renforcer l'efficacité et la coordination entre les composantes militaire, policière et civile.

Nos efforts visant à renforcer la performance s'appuient également sur les dispositions de la résolution 2436 (2018), et nous avons fait des progrès importants à cet égard. L'amélioration des évaluations internes de la performance est une composante essentielle du plan d'action et de l'application de la résolution 2436 (2018). Depuis janvier 2018, nous avons effectué 16 visites d'inspection approfondie avant le déploiement, un concept qui a été créé dans le cadre de nos efforts pour améliorer notre état de préparation. Ces visites ont permis d'améliorer considérablement l'état de préparation opérationnelle de nos unités.

Nous effectuons également des évaluations des commandants de force et des chefs de la police civile, ce qui nous donne une vue d'ensemble des forces, des capacités et des limites de chaque unité. Nous avons pu prendre des décisions plus éclairées en matière de sélection grâce aux réunions mensuelles d'évaluation de la performance, que je préside moi-même. Ces réunions, ainsi que l'ouverture systématique d'une enquête indépendante sur chaque cas important de manquement, permettent de nouer un dialogue ciblé avec les États Membres, notamment pour mettre en œuvre des mesures correctives, le cas échéant. Lorsque nous avons rencontré des performances insuffisantes, nous avons déployé des mentors ou des équipes de formation, ajusté les délais de déploiement ou même rapatrié des parties d'unités ou des unités entières. Dans de tels cas, nous avons également examiné ce qu'il fallait changer dans l'organisation ou le fonctionnement des missions, y compris les questions clés liées à l'appréciation de la situation, la planification intégrée et la coordination entre les piliers des missions.

La mise en place du système complet d'évaluation de la performance dans six missions permet d'évaluer l'ensemble des résultats obtenus par nos missions, y compris leurs différentes composantes. L'analyse initiale des résultats effectuée dans les quatre premières missions révèle que le système complet d'évaluation de la performance a permis de renforcer la vision commune et la planification entre composantes, tout en améliorant la collecte de données.

Nous essayons également d'adopter une approche plus intelligente face à la formation. Afin d'améliorer nos performances, nous avons modifié notre façon d'interagir avec les pays fournisseurs de contingents

et d'effectifs de police, à la fois en ce qui concerne ce que nous pouvons faire pour eux et ce qu'ils peuvent faire pour le maintien de la paix. Par exemple, nous nous adressons directement aux planificateurs des forces nationales et organisons des séminaires sur l'état de préparation opérationnelle, qui permettent aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de prendre connaissance des politiques les plus récentes et d'échanger directement avec les hauts responsables du Département des opérations de paix.

Pour aider les nouveaux pays fournisseurs de contingents, nous fournissons également des conseils sur la constitution des forces et les encourageons à ne déployer que les forces qu'ils peuvent systématiquement former conformément aux normes de l'ONU par le biais de rotations multiples. Nous avons déployé des équipes itinérantes de formation au sein de la MONUSCO et de la MINUSMA pour dispenser une formation adaptée au contexte et aux compétences, allant des combats dans la jungle, indispensables dans les Kivus, à la prise de décisions militaires tactiques, et nous avons mis en place et utilisons le mécanisme de coordination souple, qui coordonne et ordonnance les efforts bilatéraux de formation.

Bon nombre de ces mesures permettront d'améliorer la sécurité de nos soldats de la paix, mais nous mettons également en place des mesures spécifiques pour veiller à ce que notre personnel reçoive les meilleurs soins en cas de blessure ou de maladie. Les évacuations sanitaires secondaires et primaires sont essentielles à l'autoprotection. Nous avons lancé un ambitieux programme de réforme de la santé afin d'établir officiellement une chaîne de soins fiables et sûrs depuis le lieu de la blessure jusqu'à l'hôpital. Les exercices d'évacuations sanitaires primaires et secondaires menés régulièrement à la MINUSS, à la MINUSMA, à la MINUSCA et à la MONUSCO ont aidé chacune des missions à déterminer les améliorations à apporter et servent de base à une politique révisée d'évacuations sanitaires primaires et secondaires.

Le renforcement de la performance sera également facilité par l'amélioration des normes, reflétée dans les cadres et les lignes directrices. Nous avons travaillé à la mise en œuvre ou à la révision et à la mise à jour des directives dans de nombreux domaines, tels que la politique de gestion des armes et des munitions, le *Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain* et le manuel sur le renseignement militaire pour le maintien de la paix

(*Military Peacekeeping Intelligence Handbook*). Grâce à ces directives, nos opérations et nos soldats de la paix disposent de cadres clairs dans la préparation et l'exécution de leurs tâches et peuvent être plus efficaces sur le terrain. Le maintien de la paix doit être fondé sur des règles et des directives, et nous mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Il est essentiel d'augmenter le nombre de femmes soldats de la paix pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix qui comptent plus de femmes sont tout simplement plus efficaces. Nous avons augmenté le nombre de femmes en tenue affectées au maintien de la paix. Le nombre de femmes officiers d'état-major et d'observatrices militaires a doublé depuis 2017. En revanche, le nombre de femmes dans les contingents constitués n'a augmenté que de 3,6 % en 2017 à 4,4 % en juillet de cette année. Pour améliorer nos contacts avec les communautés locales, nous avons déployé 54 pelotons de liaison, dont la moitié sont constitués des femmes, dans des bataillons d'infanterie de la MINUSS, de la MINUSCA, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la MONUSCO. Ces unités sont extrêmement efficaces pour ce qui est d'instaurer la confiance avec les communautés vulnérables, de prévenir les tensions et de contribuer à réduire la violence. L'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix est encourageante, mais elle se fait à un rythme trop lent, notamment en ce qui concerne les unités constituées. J'appelle les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à redoubler d'efforts pour déployer davantage de femmes.

Toutefois, même là où la performance est par ailleurs exemplaire, les violations de nos normes de conduite portent atteinte à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont des effets particulièrement dommageables. Nous avons déployé des efforts concertés en partenariat avec les États Membres pour prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Même s'il est difficile de déterminer les effets directs d'une seule initiative, nos efforts ont porté des fruits. Nous avons constaté que le nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a cessé de diminuer, passant de 104 en 2016 à 55 en 2018. Notre priorité absolue est de rester vigilants et nous continuerons de renforcer la prévention et l'application du principe de responsabilité pour des fautes, ainsi que l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutefois, pour atteindre notre objectif de faire avancer la lutte contre l'exploitation et les atteintes

sexuelles, nous devons également pouvoir bénéficier de la pleine coopération de tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

*(l'orateur poursuit en français)*

Les partenariats sont au cœur de l'Action pour le maintien de la paix. Et ces partenariats commencent au sein même des Nations Unies. Les progrès dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, dont j'ai fait état, sont le résultat d'une collaboration étroite du Département des opérations de paix avec le Département de l'appui opérationnel et avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Je souhaite exprimer ma gratitude à mes collègues, les Secrétaires généraux adjoints Atul Khare et Jane Beagle, ainsi que désormais Catherine Pollard, et leurs équipes, qui ont porté nos efforts conjoints pour faire avancer l'Action pour le maintien de la paix. Je me réjouis de continuer de mener à bien cet effort avec ces deux départements, ainsi que tous ceux qui, au sein du Secrétariat, nous aident à atteindre nos objectifs.

Nos progrès sont également dus à l'action collective que nous avons menée plus largement au sein des Nations Unies, en particulier avec les agences, fonds et programmes. Un exemple marquant en est la collaboration intense et inestimable dans la lutte contre Ebola, entre l'Organisation mondiale de la Santé, la MONUSCO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres partenaires. Je pense également à la conclusion du maintien de la paix en Haïti et à la transition, qui s'opère à travers une coopération très étroite entre le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de nombreux autres acteurs onusiens.

Mais le succès de l'Action pour le maintien de la paix repose sur des partenariats forts qui s'étendent au-delà du système des Nations Unies. La coopération étroite et profonde de mon département avec la Commission de l'Union africaine s'est montrée inestimable et indispensable pour faire avancer les solutions politiques et la mise en œuvre des accords de paix sur le continent. D'autres partenaires jouent un rôle vital pour nos efforts collectifs en faveur de la paix, à travers leur engagement politique et leur action sur le terrain. Je pense bien entendu à l'Union européenne, par exemple, ainsi qu'aux organisations sous-régionales en Afrique et au-delà.

Et par-dessus tout, c'est l'engagement fort et concret des États Membres qui est d'une importance vitale pour assurer le plein accomplissement des objectifs de l'Action pour le maintien de la paix. Nous avons besoin de leur soutien fort et uni aux solutions politiques; et nous avons besoin de leur engagement et de leur coopération continus afin d'améliorer la performance dans tous ses aspects, à travers nos efforts collectifs.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Pour terminer, le Secrétariat est pleinement déterminé à améliorer les opérations de maintien de la paix et a fait des efforts considérables à cet égard. Les opérations de maintien de la paix sont en train de s'améliorer. Elles sont mieux préparées, plus robuste et plus adaptables. Toutefois, le voyage ne fait que commencer et nous ne pouvons pas l'entreprendre seuls. En ce qui nous concerne, je m'engage à redoubler d'efforts pour appuyer les processus politiques et à veiller à ce que les processus que nous appuyons permettent d'améliorer concrètement la vie de ceux que nous sommes appelés à servir. Je m'engage en outre à améliorer la performance des opérations de maintien de la paix, notamment en continuant de renforcer l'intégration à tous les niveaux, y compris, en particulier, le commandement et le contrôle. Nous redoublons également d'efforts pour évaluer les progrès accomplis sur la base de données factuelles concrètes.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons distribué aux Membres, au cours de la présente séance, un document qui met en exergue certaines des principales réalisations que nous avons enregistrées jusqu'à présent. Je compte distribuer des documents similaires, plus régulièrement, pour tenir les États Membres informés des résultats concrets que nous obtenons. Nous avons également donné des directives à nos missions sur la manière de diffuser des informations concernant leurs contributions à l'Action pour le maintien de la paix. Il s'agit d'une mesure supplémentaire pour nous assurer que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour recenser et partager avec les Membres les progrès que nous réalisons dans les différents contextes dans lesquels nous sommes déployés. Je voudrais également réitérer l'appel que j'ai lancé aux Membres pour qu'ils visitent nos missions sur le terrain et évaluent par eux-mêmes nos progrès. Nous avons besoin de leur évaluation franche et sur le terrain pour nous aider à aller de l'avant et à changer de cap, si nécessaire.

Je tiens à remercier tous les Membres qui ont accepté notre demande d'être des champions dans les domaines clefs du maintien de la paix. C'est une démonstration claire de leur engagement continu en faveur de l'Action pour le maintien de la paix. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat sur la manière dont nous pouvons continuer à œuvrer de concert pour maintenir cet élan et améliorer collectivement nos résultats sur le terrain.

Enfin, nous sommes reconnaissants au Conseil de l'engagement qu'il a pris d'appuyer nos efforts visant à renforcer le maintien de la paix et nous espérons pouvoir continuer à compter sur son appui à nos efforts.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, avant tout propos, et avec votre permission, Monsieur le Président, condamner avec fermeté les attaques terroristes odieuses qui ont coûté la vie à 29 personnes au Burkina Faso hier, dimanche. Mon pays s'associe au deuil des familles éplorées et exprime son soutien résolu au Gouvernement burkinabé dans cette douloureuse épreuve.

Je salue l'organisation de ce débat sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui revêt un intérêt particulier pour la Côte d'Ivoire, en raison de son histoire récente de pays hôte d'une mission de paix onusienne, et de son ambition de retrouver sa place de contributeur de troupes et de police. L'exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, dont les analyses sont comme toujours d'une grande pertinence, nous situe à suffisance sur la nécessité d'une réforme des opérations de maintien de la paix. L'architecture de paix et de sécurité doit en effet évoluer, pour s'adapter à la nouvelle typologie des menaces à la paix et à la sécurité et pour s'imposer comme un outil de plus en plus efficace en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

La résolution 2378 (2017) a été la première du genre à aborder de manière holistique la question de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle fut adoptée dans un contexte marqué par les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de réformer l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, sur la base des recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir

S/2015/446). Cette réforme apparaît plus que jamais comme un impératif d'action collective qui nécessite une interaction constante entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays contributeurs de troupes. La Côte d'Ivoire se félicite donc de la prise en compte de cette dimension collective dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle plus de 152 pays ont marqué leur adhésion à ce jour, illustrant ainsi leur engagement à soutenir les efforts de réforme en cours.

La résolution 2378 (2017) souligne l'importance d'une mise en œuvre adéquate et du suivi de la réforme du maintien de la paix, conformément aux mandats et procédures existants. À cet égard, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, que la Côte d'Ivoire s'honore de présider, a été chargé d'engager des réflexions thématiques sur les initiatives de réforme, en relation avec toutes les parties prenantes. Au cours de l'année écoulée, ce Groupe de travail a ainsi servi de cadre d'échanges sur des thématiques aussi pertinentes que la réforme du maintien de la paix, l'amélioration de la coopération triangulaire, la protection des civils, le rôle des femmes dans le maintien de la paix, la constitution stratégique des forces et la planification des capacités.

La Côte d'Ivoire reste persuadée que les progrès dans la réforme du maintien de la paix sont tributaires de la poursuite de la mobilisation collective et du soutien politique constant des États Membres. La réforme du maintien de la paix doit par ailleurs accorder une place prépondérante aux processus d'élaboration des mandats, à la coopération entre les parties prenantes, au rôle des organisations régionales, à la parité femmes-hommes, à la formation, au renforcement des capacités, ainsi qu'au financement.

Mon pays est également d'avis qu'il est indispensable de veiller à une formation adéquate et au renforcement des capacités dans les opérations de maintien de la paix, notamment de leurs composantes militaires, policières et civiles, afin d'améliorer leur performance dans des domaines aussi importants que la protection des civils et la promotion des droits de l'homme. Il a ainsi fait siennes ces exigences en les prenant en compte dans la constitution et la formation du bataillon projetable ivoirien devant être déployé très bientôt au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Il est tout aussi important de forger une perception commune et objective des questions relatives aux

performances des opérations de maintien de la paix. À cet égard, les efforts consentis pour permettre au personnel civil et en tenue de disposer des compétences et d'une formation adaptées aux environnements asymétriques de déploiement des opérations de maintien de la paix doivent être renforcés.

L'un des piliers fondamentaux de la réforme en cours des opérations de maintien de la paix des Nations Unies porte sur le renforcement des partenariats entre les organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union africaine, dont il convient de saluer la qualité de la collaboration avec les Nations Unies. Ce partenariat stratégique repose sur une collaboration de plus en plus étroite et des actions de mieux en mieux coordonnées entre les deux organisations en matière de prévention des conflits, à travers des visites conjointes de terrain et des consultations plus approfondies sur les causes profondes des conflits et les moyens d'y remédier.

Par ailleurs, à l'orée du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur la contribution des femmes à la paix et à la sécurité, il urge plus que jamais que la réforme du maintien de la paix intègre la dimension du genre dans les opérations, conformément aux résolutions 2242 (2015) et 2382 (2017).

La Côte d'Ivoire voudrait saisir l'opportunité de ce débat pour se réjouir de la convergence de vues des membres du Conseil sur la nécessité d'accroître la prévisibilité et la durabilité du financement des opérations africaines de soutien à la paix, autorisées par le Conseil de sécurité. Pour rappel, le Conseil a exprimé dans la résolution 2378 (2017) son intention d'examiner les dispositions pratiques qui peuvent être prises, ainsi que les conditions nécessaires à l'établissement du mécanisme par lequel les opérations africaines de soutien à la paix autorisées par le Conseil de sécurité pourraient être en partie financées à travers les contributions statutaires et au cas par cas. Depuis lors, des efforts considérables ont été déployés en vue du renforcement des mécanismes d'élaboration des mandats, de gestion, de contrôle et de redevabilité des opérations africaines de soutien à la paix, de conduite et de discipline, ainsi que de la finalisation des cadres en matière de respect des droits de l'homme.

La Côte d'Ivoire, qui croit aux vertus du dialogue comme condition inévitable pour parvenir à des compromis hardis sur des questions d'intérêt commun, estime qu'il est temps que le Conseil traduise en actes concrets son intention exprimée dans la résolution 2378 (2017) susmentionnée. Elle nourrit par conséquent

l'espoir que la dynamique enclenchée depuis l'adoption des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) se poursuivra, en concertation avec toutes les parties prenantes, en vue de l'adoption de la résolution tant souhaitée sur le financement des opérations africaines de soutien à la paix.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à souligner que la France condamne avec la plus grande fermeté les attaques qui ont eu lieu au Burkina Faso, qui ont causé de nombreuses victimes, dont des femmes et des enfants. La France adresse ses condoléances aux familles des victimes et tient à rappeler sa solidarité aux pays de la région dans leurs efforts pour lutter contre le terrorisme.

Je tiens ensuite à remercier Monsieur le Secrétaire général adjoint pour sa présentation.

Lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale l'année dernière, 52 pays ont, dans un premier temps, souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix, qui venait couronner l'initiative du Secrétaire général de réforme du maintien de la paix. La France avait alors exprimé son plein soutien à cette initiative par la voix du Président de la République. Un an après son lancement, il est donc temps de faire un premier bilan de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de tracer les perspectives pour l'année à venir. Ce bilan est largement positif, et je tiens tout particulièrement à souligner les éléments suivants.

Depuis cette réunion de septembre dernier, ce sont désormais 100 autres pays qui ont rejoint la Déclaration d'engagements communs. C'est donc l'immense majorité des États Membres qui s'est engagée avec le Secrétariat pour que le maintien de la paix se réforme et soit à la hauteur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Les structures ont été mises en place, tant au sein du Secrétariat qu'avec les États Membres, pour que nous puissions évaluer efficacement les missions, identifier les difficultés et les bons exemples, et mettre pleinement en œuvre nos engagements respectifs.

La logique de partenariat qui sous-tend la Déclaration d'engagements communs fonctionne. Ainsi, des insuffisances, relevées par le Secrétariat en ce qui concerne certains contingents au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ou de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA),

ont été prises en compte par les pays contributeurs de troupes. La France a notamment fourni les formations nécessaires, et ces troupes donnent désormais pleinement satisfaction. Nous souhaitons que cette logique de partenariat se poursuive et qu'un dialogue régulier puisse être établi entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, sur les questions de performance notamment.

Mais il nous faut maintenant passer à l'étape suivante car des défis importants restent à relever. Nous sommes au milieu du gué. Certains processus ont été créés, de nouveaux mécanismes ont été testés, et de premiers succès obtenus. Mais il ne faut pas relâcher le rythme si nous voulons faire de cette réforme un succès. C'est l'affaire de tous, tant au Secrétariat qu'au sein du Conseil et parmi l'ensemble des États Membres. Contributeurs financiers, contributeurs de troupes, initiateurs des mandats, nous avons tous un rôle à jouer; et c'est bien là l'idée de la coopération triangulaire.

La recherche de la performance doit continuer. La mise en place effective et partagée du système complet d'évaluation de la performance et son extension à l'ensemble des missions, la systématisation des visites pré-déploiement, le mécanisme léger de coordination pour s'assurer que besoins et offres en formation sont en adéquation, les efforts de planification stratégique intégrée à toutes les composantes des missions, tous ces éléments vont contribuer à l'amélioration progressive de l'efficacité des missions de maintien de la paix.

Cet objectif de performance ne touche pas que les militaires et policiers, mais aussi les civils. Beaucoup de travail reste à faire pour s'assurer que toutes les missions disposent des bonnes personnes aux bons postes, et que chacun a les qualifications requises. Les compétences recherchées aujourd'hui pour un chef de bureau en opération ne sont plus les mêmes qu'il y a 10 ans. Il faut que la politique de ressources humaines des Nations Unies s'adapte pour le prendre en compte. Notre objectif est bien d'établir une vraie culture de la performance, mesurable, fondée sur des objectifs et adossée à des mécanismes clairs de responsabilité et d'incitation, et à des mesures correctives.

La France, qui joue un rôle majeur comme membre permanent du Conseil de sécurité, contributeur financier et fournisseur en troupes dans les opérations nationales en appui aux opérations de maintien de la paix, entend être au premier rang pour garantir la bonne mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le Conseil peut compter sur son plein appui : un appui politique au sein du Conseil et lorsqu'elle tient la plume,

pour que ces opérations bénéficient d'un mandat clair, séquencé et priorisé, au service d'objectifs politiques bien définis et transparents, comme nous l'avons fait pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la MINUSCA et la MINUSMA; et un appui technique en termes de formation et de fourniture d'équipements. La France, qui s'investit fortement dans la formation des soldats africains susceptibles d'être déployés dans les opérations de maintien de la paix chaque année, va poursuivre son engagement, tant de manière bilatérale qu'après des écoles régionales de formation au maintien de la paix. Notre appui pour l'apprentissage du français se poursuivra aussi. Nous sommes convaincus que la dimension linguistique est structurante pour le succès des missions en environnement francophone notamment, et continuerons à agir activement en ce sens. Nous allons également augmenter notre engagement financier auprès du Département des opérations de paix.

Je ne saurais conclure sans rappeler l'importance de deux éléments : d'une part, un financement adéquat de ces missions, et, d'autre part, la bonne coordination et la coopération des opérations de maintien de la paix avec les différents acteurs locaux et régionaux présents sur le terrain. Les organisations régionales jouent un rôle croissant dans la promotion de la paix et de la sécurité, comme le prévoit d'ailleurs le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est une priorité centrale de notre action. Il est essentiel de mettre en place aussi rapidement que possible un soutien des Nations Unies aux opérations africaines de paix. Nous nous réjouissons par conséquent que les membres africains du Conseil aient décidé de porter à nouveau ce sujet. C'est une reconnaissance de l'appropriation africaine, mais aussi de la nécessaire subsidiarité entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le respect de la primauté du Conseil de sécurité. C'est l'une des priorités stratégiques de la France.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider cette séance, et je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé. Je souhaite la bienvenue à tous les représentants de pays fournisseurs de contingents qui participent à la présente séance.

La Chine s'associe aux orateurs précédents pour condamner les attaques perpétrées au Burkina Faso

hier, qui ont fait au moins 29 morts. Nous présentons nos condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé ainsi qu'aux familles des victimes.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribuent grandement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les environnements de déploiement et les mandats des opérations de maintien de la paix étant de nos jours de plus en plus complexes, il est nécessaire de s'adapter constamment à l'évolution de la situation sur le terrain. En septembre 2017, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2378 (2017), qui appuie des réformes raisonnables et nécessaires des opérations de maintien de la paix.

En 2018, le Secrétaire général, M. Guterres, a présenté l'initiative Action pour le maintien de la paix, et 152 États Membres ont signé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, donnant un nouvel élan à la réforme. Au cours de l'année écoulée, cette initiative a été promue de façon continue. Dans le même temps, des efforts constants doivent être déployés pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil et les initiatives visant à améliorer concrètement l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La Chine souhaite partager les vues suivantes concernant la promotion de la réforme des opérations de maintien de la paix.

Premièrement, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être défendus. Les opérations de maintien de la paix doivent être régies par des principes élémentaires tels que le consentement des parties concernées, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Ces principes sont également conformes aux normes de base qui régissent les relations internationales, notamment l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le règlement pacifique des différends.

Le règlement pacifique des différends par des moyens politiques est au cœur de la Charte. La réforme du maintien de la paix et la mise en œuvre des initiatives pertinentes doivent être strictement conformes aux principes de base qui régissent les opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux buts et principes consacrés par la Charte. L'intensification des consultations avec les pays concernés et le respect de leur appropriation revêtent de l'importance dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Les mandats de ces opérations doivent être centrés sur l'objectif fondamental du règlement politique

et adaptés promptement en fonction de l'évolution des processus politiques.

Deuxièmement, les partenariats établis dans le cadre des opérations de maintien de la paix doivent être consolidés. En tant qu'acteurs principaux des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et le Secrétariat doivent s'acquitter de leurs fonctions respectives et, plus important encore, maintenir une coordination étroite et des mécanismes d'influence, notamment les réunions entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, pour renforcer la communication et créer des synergies.

Les opérations de paix dirigées par l'Union africaine (UA) constituent des mesures positives prises par les pays africains pour régler les problèmes africains par des moyens africains et sont un complément important des opérations de maintien de la paix pertinentes des Nations Unies. L'ONU doit renforcer son partenariat avec l'UA dans tous les domaines du maintien de la paix et fournir un appui financier durable et prévisible aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine.

Troisièmement, il faut accentuer les efforts pour renforcer les capacités de maintien de la paix afin d'améliorer l'efficacité. La communauté internationale doit renforcer son appui au renforcement des capacités de maintien de la paix des pays fournisseurs de contingents qui sont également des pays en développement. Les pays fournisseurs de contingents doivent veiller à ce que les soldats de la paix soient correctement formés et équipés et disposent des ressources nécessaires. Le Secrétariat doit attacher une grande importance à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, renforcer l'alerte rapide, fournir un appui efficace et de haute qualité et garantir la performance des forces de maintien de la paix.

L'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix exige de mettre en place des mesures intégrées. Le Secrétariat et les composantes militaires, policières et civiles des opérations de maintien de la paix sont tous responsables de l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous devons établir des bilans réguliers et améliorer le système d'évaluation de la performance, et nous devons inviter les pays qui fournissent des contingents à participer pleinement aux travaux pertinents.

En tant que pays qui contribue beaucoup financièrement et en contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine participe activement à ces opérations et y contribue de manière significative. Elle est le deuxième plus grand contributeur financier aux opérations de maintien de la paix et paie ses contributions dans les délais, dans leur intégralité et sans conditions préalables. Plus de 2 500 soldats de la paix chinois participent à huit missions sur le terrain, notamment au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Liban et à Chypre.

En septembre 2015, à l'occasion d'une série de réunions au sommet organisées pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, le Président chinois, Xi Jinping, a annoncé la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement ainsi que d'une force en attente composée de 8 000 membres. Au cours des quatre dernières années, la Chine s'est vigoureusement acquittée de ses engagements. Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement apporte une contribution exceptionnelle au renforcement des capacités de maintien de la paix des pays en développement, au renforcement de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La force en attente, composée de 8 000 soldats, a été établie comme prévu.

Alors que nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU l'année prochaine, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies prendront également un nouveau départ. La Chine est prête à collaborer avec tous les pays épris de paix pour dissiper l'ombre de la guerre grâce au pouvoir des opérations de maintien de la paix afin que la paix puisse illuminer les quatre coins de la planète.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Nous saluons les efforts réalisés pour réformer l'Organisation en général et le maintien de la paix en particulier. Nous remercions Jean-Pierre Lacroix pour ses éclairages sur les impressionnantes étapes franchies ces derniers mois.

L'Action pour le maintien de la paix est désormais notre feuille de route à tous, contributeurs de personnels en uniforme, Secrétariat, membres du Conseil, pays hôtes, pour faire converger ensemble nos efforts au cours des prochaines années. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a choisi l'Action pour le maintien de la paix comme cadre de référence pour son rapport, et nous nous en réjouissons.

La feuille de route est là; il s'agit maintenant de la mettre en œuvre. Nous saluons l'exercice d'enquête, actuellement en cours auprès des États Membres, à l'occasion du premier anniversaire de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Chaque État Membre, par des actions concrètes, apporte une expérience et une expertise particulières au maintien de la paix : partager les idées et les meilleures pratiques nous aide et nous inspire tous.

Je m'attarderai aujourd'hui sur trois aspects de l'initiative Action pour le maintien de la paix : premièrement, notre responsabilité collective pour des mandats clairs, séquencés et dûment financés; deuxièmement, les efforts en matière de performance; et enfin, troisièmement, la valeur ajoutée des partenariats.

Tout d'abord, le Conseil a un rôle central à jouer dans la définition des mandats des opérations de paix, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Ces mandats doivent être clairs, lisibles, séquencés. En effet, leur caractère compréhensible et non équivoque doit permettre qu'ils soient compris par ceux qui seront chargés de les mettre en œuvre. Nos efforts collectifs à cet égard doivent se poursuivre lors des prochains renouvellements de mandats.

Ces mandats se doivent aussi d'être réalisables, dans le sens où les moyens mis à disposition des missions doivent être en adéquation avec l'ambition du mandat. Il revient aux missions de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour réorienter les moyens afin de mieux servir le mandat.

J'en viens à mon second point : travailler ensemble à des opérations performantes. La performance dépend fortement de la manière dont les missions fonctionnent, et en particulier de l'intégration des différentes composantes. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer structurellement la capacité de planification intégrée et la coordination au sein des missions et avec les équipes de pays.

Nous saluons également le travail en cours au sein du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur la question de la stabilisation et comment adapter les opérations de paix à des contextes de conflits complexes, avec la présence de groupes armés utilisant des tactiques terroristes. Comme contributeurs de personnel en uniforme à la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, nous sommes confrontés chaque jour à cette réalité. Les outils que le Secrétariat est en train de développer - des outils non seulement réactifs mais aussi préventifs - seront certainement très utiles.

Enfin - et c'est mon troisième point : les partenariats. L'Union européenne et l'ONU ont construit un partenariat fort, concret, qui se décline sur le terrain, de la République centrafricaine au Mali. Dans nombre de situations, l'action de l'Union européenne vient en complément de l'action mandatée par le Conseil, par exemple en appuyant la réforme du secteur de la sécurité.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est également indispensable; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous rendons à Addis-Abeba le mois prochain. Les pourparlers sont engagés sur la question d'un financement onusien des missions de l'Union africaine. Nous saluons la trajectoire engagée par l'Union africaine, à travers, notamment, la revitalisation du Fonds pour la paix, visant à assurer un financement prévisible et durable aux initiatives de paix sur le continent. L'Union européenne soutient de longue date le renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Les opérations africaines, complémentaires des opérations de l'ONU, doivent pouvoir bénéficier d'un financement solide, dans le plein respect, bien entendu, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que des règles budgétaires de l'Organisation. Je suis convaincu que nous saurons trouver un terrain d'entente dans cette direction.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je m'associe au représentant de la Côte d'Ivoire pour présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé, ainsi qu'aux familles des victimes. Nous condamnons l'attentat terroriste qui a eu lieu récemment. Nous remercions par ailleurs M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé.

J'entends aborder trois facettes du sujet à l'examen aujourd'hui : les synergies entre les partenaires, le suivi de la réforme et le rôle du Conseil de sécurité.

Premièrement, en ce qui concerne les synergies entre les partenaires, le maintien de la paix est considéré comme l'un des outils des Nations Unies impliquant le plus grand nombre de partenaires, parties prenantes et décideurs. Il est source de force, de consensus et d'impulsion et, s'il est bien géré, il est susceptible de

mener au développement et à la réforme, mais, si ce n'est pas le cas, il risque de devenir un fardeau.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est le seul comité chargé de procéder à un examen complet du maintien de la paix sous tous ses aspects. Il reflète un consensus fondamental entre les États Membres sur tous les concepts et politiques liés au maintien de la paix, étayé par l'accord auquel nous sommes parvenus à la Cinquième Commission de traduire nos engagements dans un budget à l'appui de ce consensus. À cet égard, le Secrétariat joue un rôle charnière en fournissant aux États Membres des informations de première main, tandis que les pays qui fournissent des contingents jouent un rôle clef du fait de leurs compétences de terrain, ce qui aboutit à des politiques appuyant l'action et les priorités des opérations de paix. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, gagne également en importance sur le terrain. Le meilleur exemple en sont les opérations de paix en cours dans deux pays arabes, à savoir la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Deuxièmement, s'agissant du suivi de la réforme, je remercie une fois de plus M. Jean-Pierre Lacroix et son équipe des efforts marqués qu'ils déploient pour donner suite aux initiatives de réforme du Secrétaire général et pour continuer de progresser, notamment au regard de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et sa corrélation avec l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt les conclusions que le Secrétariat livrera bientôt sur la réforme du maintien de la paix.

La plupart des huit domaines couverts par la Déclaration sont assortis de résolutions ou de déclarations du Président appuyant la mise en œuvre des engagements idoines. On recense des résolutions du Conseil de sécurité sur la protection des civils et sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur la performance, la consolidation de la paix et la sécurité, la déontologie, la discipline et la sûreté des soldats de la paix. Restent deux domaines au sujet desquels des développements ou des résolutions doivent intervenir, à savoir les partenariats et les politiques. En ce qui concerne les partenariats, nous venons d'évoquer leur importance en Somalie et au Soudan. Quant aux politiques, il faut que tous les États Membres conviennent d'un point de référence s'agissant

d'accorder la priorité aux règlements politiques dans les mandats des opérations de maintien de la paix.

La politique du Secrétariat en matière de représentation des femmes mérite également d'être encouragée. Il faut faire en sorte qu'elle soit intégrée dans toutes les opérations de paix, et non dans certaines d'entre elles uniquement.

Troisièmement, pour ce qui est du rôle du Conseil de sécurité, le Conseil doit faire fond sur le consensus auquel sont déjà parvenus les pays fournisseurs de contingents, en soulignant l'importance du rôle que joue le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, présidé par la Côte d'Ivoire, pour coordonner les efforts du Conseil, des pays qui fournissent des contingents et du Secrétariat - ainsi que l'architecture de consolidation de la paix - pour assurer le consensus.

En juillet, au cours d'une séance sur la coopération triangulaire (voir S/PV.8570), nous avons présenté des propositions, dont certaines ont trait à des questions de procédure et à la nécessité d'une plus grande participation des pays fournisseurs de contingents et des pays accueillant des opérations de maintien de la paix, d'autant plus que ces derniers devront s'attacher à pérenniser la paix après le départ des opérations de maintien de la paix. Nous n'avons cessé de demander qu'une assistance soit accordée à ces pays pour renforcer leurs capacités et assurer leur appropriation nationale.

Nous remercions la délégation britannique d'avoir pris l'initiative de rationaliser et de clarifier le mandat de l'AMISOM. Nous espérons que cette approche pourra être appliquée à d'autres résolutions du Conseil de sécurité. Nous attendons également que les opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité bénéficient d'un financement prévisible, suffisant et durable.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt les développements futurs et comptons sur notre unité pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres délégations pour condamner le récent attentat terroriste perpétré au Burkina Faso et adresser nos condoléances aux familles et aux proches des victimes.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé très complet et pour avoir mis en lumière un certain

nombre de défis auxquels sont confrontées les missions de maintien de la paix des Nations Unies. J'aborderai trois points importants dans mon intervention, à savoir, premièrement, la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix; deuxièmement, l'importance de la formation préalable au déploiement; et, troisièmement, le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Non seulement la Pologne a été l'un des premiers États Membres à approuver la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais elle la considère également comme un ensemble de directives visant à améliorer le maintien de la paix des Nations Unies. À la réunion de haut niveau tenue en septembre 2018 à New York (voir S/PV.8362), le Président de la Pologne, M. Andrzej Duda, a souligné la nouveauté des défis contemporains auxquels sont confrontés les soldats de la paix. Il a cité le terrorisme, les changements climatiques et la mise au point de nouvelles armes comme facteurs influençant et façonnant l'environnement opérationnel actuel. Tous ces éléments doivent être pris en considération dans les mandats des opérations de maintien de la paix afin d'en améliorer les résultats et l'efficacité.

Il y a près d'un an, le Secrétaire général a organisé une réunion de haut niveau sur l'initiative Action pour le maintien de la paix afin de renouveler les engagements en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pouvons maintenant nous demander comment la situation a changé au cours des 12 derniers mois. La réponse n'est pas facile. D'une part, des progrès ont été réalisés en matière de sécurité des soldats de la paix, comme le montre le tableau distribué par M. Lacroix. D'autre part, nous estimons toujours qu'il est urgent de procéder à une analyse utile des lacunes, ce qui permettrait de mieux comprendre à quoi ressemble vraiment la situation sur le terrain. Il faut la déterminer de manière précise afin de pouvoir procéder à une planification et une priorisation intégrées. Cela pourrait nous aider à mieux allouer les ressources.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à une formation sur mesure avant le déploiement et à la fourniture d'un équipement adéquat pour les contingents et les unités de police. Comme notre propre expérience l'a prouvé, ces préparatifs spécifiques à une mission sont essentiels et doivent se fonder sur un tableau opérationnel, politique, géographique et sécuritaire complet. Le processus de préparation de la composante polonaise de la Force intérimaire des Nations Unies

au Liban (FINUL) montre clairement comment nous pouvons concrétiser la Déclaration d'engagements communs en investissant massivement dans la formation préalable au déploiement, en établissant un partenariat responsable entre les pays fournisseurs de contingents et l'ONU et en appliquant effectivement les recommandations contenues dans les documents stratégiques. Nous sommes très heureux d'être de retour à la FINUL.

Comme l'a souligné M. Lacroix, l'une des principales obligations énoncées dans la Déclaration d'engagements communs concerne la participation pleine, égale et significative des femmes à toutes les étapes des processus de paix. Cela s'applique également aux défis et aux possibilités liés à l'exécution du mandat. La Pologne est d'avis que seule une application renforcée des principes qui sous-tendent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité permettra d'améliorer sensiblement les efforts que nous déployons pour trouver une solution durable et à long terme aux situations de conflit. Dans ce contexte, nous nous devons de mentionner le rôle important que jouent les femmes soldats de la paix dans le traitement des accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous reconnaissons leur rôle fondamental dans la prévention et la sensibilisation au cours de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans la conduite d'enquêtes appropriées lorsque des allégations sont formulées.

En tant que fervents défenseurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous avons également axé nos efforts sur la représentation significative des femmes soldats dans notre contingent de la FINUL. La compagnie polonaise de la FINUL sera composée de 7% de femmes, l'un des pourcentages les plus élevés à la FINUL, et dépassera la représentation globale de la mission, qui est actuellement d'environ 5%.

Je voudrais terminer en exprimant notre ferme appui et notre gratitude à tous les soldats de la paix, hommes et femmes. Leur sacrifice et leur dévouement aident à apporter l'espoir et la paix à des millions de personnes confrontées à des menaces quotidiennes. Nous leur devons notre reconnaissance et notre réconfort.

**M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) :** Tout d'abord, nous nous associons à la condamnation des attentats terroristes perpétrés au Burkina Faso et exprimons notre solidarité avec les familles des victimes, ainsi qu'avec le peuple et le Gouvernement.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé très complet.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont donné leur vie à la cause de la paix au cours de l'année écoulée. Je voudrais en particulier rendre hommage à la mémoire du sous-officier péruvien Edwin Augusto Chira Reyes, dont l'héritage se perpétuera en République centrafricaine.

Le travail dévoué des agents, du personnel de police et des civils dans les opérations de paix constitue en fait une source d'espoir pour des milliers de personnes dans le monde, en particulier les plus vulnérables. Nous nous félicitons donc des initiatives prises par le Secrétariat de l'ONU et par les pays fournisseurs de contingents pour améliorer leurs normes, leur efficacité et leur performance. À cet égard, la tenue de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix et de la troisième Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies, en mars et juillet, respectivement, a été particulièrement importante. Je tiens à souligner en particulier les efforts déployés par le Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée pour adopter des documents de consensus sur cette question et organiser des séances d'information et des débats de fond. Ces travaux du Conseil complètent les efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre les opérations de paix plus efficaces, et leur impriment un nouvel élan, ce qui est dans l'intérêt de tous les Membres. Le fait que plus de 150 pays ont à ce jour adhéré à la Déclaration d'engagements communs sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies illustre ce point.

À cet égard, je voudrais énumérer certains des éléments sur lesquels nous nous sommes concentrés pendant notre participation au Conseil et qui sont conformes aux principaux thèmes de l'approche adoptée par le Pérou concernant les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Premièrement, nous soulignons l'importance cruciale de la mise en œuvre de politiques visant à vérifier et à améliorer la performance des différentes composantes des opérations de paix. Cela commence par l'établissement d'objectifs minimaux, qui devraient inclure, entre autres, le plein respect des droits de l'homme et une augmentation progressive du personnel féminin. À cet égard, nous notons l'impact positif des examens stratégiques de certaines missions, qui permettent d'identifier les forces et les faiblesses et, le cas échéant, de réorienter les priorités.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité pour les pays fournisseurs de contingents de disposer d'informations actualisées et précises sur les attentes, les difficultés et les besoins spécifiques d'une opération donnée et, en échange, de fournir à ces pays un personnel dûment formé et qualifié capable de s'intégrer comme il se doit dans la société hôte.

Troisièmement, il faut continuer à promouvoir les synergies entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin de tirer parti de leurs avantages comparatifs respectifs. Les résultats encourageants des visites conjointes effectuées par des fonctionnaires du Secrétariat et de l'Union africaine témoignent du potentiel d'une telle approche conjointe. Nous devons en outre souligner la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents afin de déployer des opérations de paix ayant des objectifs plus précis, des stratégies cohérentes et des réponses novatrices. Nous soulignons l'importance d'imprimer un nouvel élan à la coopération triangulaire, ce qui exige, entre autres choses, des séances officielles plus interactives, qui doivent être organisées suffisamment à l'avance avec un objectif précis. Il faut également systématiser cette pratique aux différentes étapes des opérations. Nous considérons que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a un rôle crucial à jouer dans l'institutionnalisation de la coopération triangulaire.

Nous nous félicitons également de l'appui politique majeur que la politique de tolérance zéro apporte à la lutte contre toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Pérou partage pleinement l'accent mis dans cette politique sur la formation adéquate des contingents et la lutte contre l'impunité.

Pour terminer, le Pérou réaffirme son attachement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que sa volonté de continuer à fournir des contingents dûment formés, disciplinés, respectueux des pays qui les accueillent et comptant un nombre toujours plus important de femmes.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Les États-Unis ajoutent leur voix à ceux qui ont condamné les attentats perpétrés au Burkina Faso et présentent leurs condoléances aux familles des victimes. Nous sommes profondément préoccupés par

l'augmentation des attaques violentes visant les civils au Burkina Faso.

Les États-Unis reconnaissent le travail courageux qu'accomplissent les Casques bleus dans les zones de conflit du monde entier. Leur service et leurs sacrifices aident les pays à passer du conflit à la paix. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte, un an après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2436 (2018), d'examiner les façons dont le Conseil de sécurité peut aider les soldats de la paix à s'acquitter efficacement de leurs mandats, à protéger les civils, à rétablir la paix et à retourner chez eux sains et saufs pour retrouver leurs familles. Fait tout aussi important, nous cherchons à collaborer avec le Secrétariat pour améliorer les efforts en matière de communication de l'information, de responsabilité et de transparence, comme le prévoit la résolution 2436 (2018).

Nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en œuvre des réformes qui promeuvent une culture de responsabilité dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces réformes permettront de renforcer la sécurité des soldats de la paix comme celle des civils, d'accroître l'efficacité opérationnelle des missions et de faire rendre des comptes aux soldats de la paix en cas de mauvaise performance. Nous apprécions à leur juste valeur et appuyons les réunions régulières du Secrétaire général adjoint Lacroix avec le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour examiner la performance des opérations de maintien de la paix dans chaque mission. Nous serions reconnaissants au Département des opérations de paix de fournir au Conseil, dans le cadre de séances officielles organisées régulièrement, des informations sur les performances exceptionnelles réalisées sur le terrain et de lui donner des exemples de cas où les soldats de la paix pourraient bénéficier de davantage de formation. Ces séances pourraient mettre en lumière de nombreux exemples de progrès notables dans l'élaboration de directives, de doctrines, de normes et de matériels de formation en matière de maintien de la paix, dans la mise en place d'un cadre d'évaluation des performances des Nations Unies et dans l'intégration et l'analyse des données sur les performances. Elles s'inscriraient dans le droit fil de la résolution 2436 (2018), qui préconise une approche plus transparente et plus inclusive de l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix. Elles permettraient également aux membres du Conseil

de mieux harmoniser leurs efforts de formation et de recevoir un retour sur les effets de ces formations.

Les États-Unis prient le Secrétariat de fournir des résumés de l'évaluation de la performance des missions dans les rapports écrits qu'il présente au Conseil sur chaque mission. Ces évaluations doivent présenter des exemples de bonne performance et de mauvaise performance, ainsi que les mesures prises en matière de reddition des comptes pour y remédier. L'heure est venue, un an après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2436 (2018), d'en assurer une application rigoureuse.

Nous appuyons fermement les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous exhortons tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à l'appliquer et à traiter rapidement toute allégation de crime. Les États-Unis appuient l'ONU s'agissant du rapatriement des personnes ayant commis des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des unités ayant un comportement abusif, y compris dans les cas où les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ne respectent pas leurs obligations au titre de la politique de tolérance zéro. Bien qu'il y ait eu des progrès dans ce domaine, ils ne sont pas suffisants. Les cas où des soldats de la paix se livrent à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et le manque d'informations sur les mesures prises par leur pays d'origine pour les amener à rendre des comptes ne font qu'éroder la confiance et la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En savoir davantage lors de séances d'information régulières et officielles nous permettrait de régler ces problèmes avant qu'ils n'empirent ou se reproduisent.

Nous reconnaissons également qu'il est essentiel de disposer de ressources intelligentes et adéquates pour rendre le maintien de la paix efficace. Vous le savez, Monsieur le Président, les États-Unis sont le principal contributeur financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nos partenariats à long terme avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont contribué à développer leurs capacités institutionnelles et à mieux préparer, déployer et appuyer les Casques bleus.

Le maintien de la paix est une responsabilité partagée qui s'accompagne de coûts partagés. Il incombe à tous les États Membres d'intensifier leurs efforts pour veiller à ce que les soldats de la paix soient bien formés et bien équipés, et nous encourageons nos partenaires

à faire preuve du même engagement que nous. Lorsque nous discutons de la performance du maintien de la paix, il ne s'agit pas de politique ni de montrer du doigt. Il s'agit d'améliorer les opérations de maintien de la paix menées par les parties prenantes, notamment les États Membres et le Secrétariat. Nous devons tous faire notre part pour que le maintien de la paix soit aussi efficace que possible. Les États-Unis, ainsi que tous leurs partenaires autour de la table aujourd'hui, sont déterminés à atteindre cet objectif.

**M. Edjang Nnaga** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la Guinée équatoriale voudrait s'associer aux autres orateurs pour condamner énergiquement les attaques criminelles perpétrées au Burkina Faso, qui ont fait 29 victimes innocentes. Nous exprimons nos condoléances et notre soutien au peuple burkinabé.

Nous voudrions féliciter M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé circonstancié et incisif, qui nous éclaire une fois de plus sur l'évolution des opérations de maintien de la paix, suite aux changements introduits par le Secrétaire général afin d'améliorer l'ensemble des opérations de maintien de la paix et d'apporter des innovations structurelles en termes de matériel et de capacités humaines afin de pouvoir relever de façon souple, efficace et cohérente les nouveaux défis qui se posent à elles.

Nous félicitons également la présidence de la Fédération de Russie d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour, qui est l'occasion pour nous tous de discuter et d'analyser l'évolution actuelle des opérations de maintien de la paix après les réformes du Secrétaire général.

Comme nous le savons tous, les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation pour assurer, préserver et consolider la paix dans le monde. Elles représentent souvent le dernier et unique espoir pour des millions de personnes qui font face quotidiennement à des menaces à leur sécurité et à leurs droits fondamentaux. Dès lors, il est évident, à la lumière de cette noble responsabilité, que les contingents et les effectifs de police chargés du maintien de la paix doivent bénéficier de la meilleure formation et du meilleur équipement possibles et doivent respecter les normes les plus élevées en matière de conduite personnelle. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, alors que les missions de maintien de la paix sont confrontées à des attaques asymétriques de la

part de groupes armés et de terroristes. C'est pourquoi mon gouvernement considère que la présente séance est très opportune et capitale pour suivre les progrès des opérations de maintien de la paix et mieux cerner les difficultés qui se posent à elles afin qu'elles puissent être à la hauteur de leurs idéaux et répondre aux besoins de notre époque.

L'initiative Action pour le maintien de la paix renforce le maintien de la paix, grâce à la promotion de l'action collective des agents de maintien de la paix, ce qui inclut tous les États Membres, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les contributeurs financiers, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les pays bénéficiaires, les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales, la société civile et le Secrétaire général.

Dans ce contexte, la Guinée équatoriale se félicite de toutes les modifications et de toutes les mesures prises par le Secrétaire général, ainsi que des progrès accomplis pour mieux équilibrer les capacités des opérations de maintien de la paix. Nous considérons qu'il s'agit là d'une transformation couronnée de succès, qui s'est traduite par des progrès considérables dans la recherche de solutions politiques aux conflits et une plus grande efficacité politique du maintien de la paix.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre de toutes les mesures proposées par le Secrétaire général dans son programme de réformes n'est pas une tâche aisée. Beaucoup de difficultés se posent à tous les niveaux et nous voudrions l'encourager à poursuivre cette tâche ardue.

Nous exhortons les autres membres à faire preuve de sens des responsabilités et à appuyer le renforcement des partenariats dans le cadre du maintien de la paix, et plus particulièrement en ce qui concerne l'Union africaine, en renforçant et en mettant en œuvre ses politiques, procédures et capacités; et en améliorant la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations d'appui à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité et relevant de son autorité, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Pour terminer, la Guinée équatoriale maintient son engagement ferme à continuer d'appuyer toutes les initiatives de paix, qu'il s'agisse de la prévention des conflits, de la préservation de la paix, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix à tous les niveaux : bilatéral, multilatéral, sous-régional, régional et à

l'ONU, conformément à la Charte. Dans le même temps, nous tenons à rendre un hommage bien mérité aux hommes et aux femmes courageux qui mettent tout en œuvre chaque jour, au sein des missions de maintien de la paix, pour assurer la paix et la sécurité internationales et sauver des vies humaines.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat très important. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé. Je voudrais par ailleurs m'associer aux autres orateurs pour condamner l'attentat terroriste perpétré au Burkina Faso, qui a coûté la vie à 29 personnes. L'Indonésie tient à exprimer ses condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple burkinabé, et en particulier aux familles des victimes.

Alors que nous célébrons le premier anniversaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, le moment est venu de faire le point sur ce qui a été accompli et ce qui doit être fait pour faire avancer ce processus de réforme. Face aux défis complexes qui se posent aujourd'hui dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous devons intensifier et accélérer nos efforts pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient adaptées à leur mission.

Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue trois points.

Premièrement, nous devons maintenir la dynamique positive de l'Action pour le maintien de la paix et veiller à sa mise en œuvre effective. Le fait que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été entériné par 152 États Membres à témoigne de l'appui large et ferme dont bénéficie cette réforme. L'Indonésie participe à cette réforme depuis le début et est pleinement engagée en faveur de sa mise en œuvre effective.

L'Indonésie a offert de servir de champion de l'Action pour le maintien de la paix en matière de formation et de renforcement des capacités, tout en apportant activement sa contribution dans le cadre d'autres groupes thématiques. Nous estimons que tous les groupes thématiques de l'Action pour le maintien de la paix sont interdépendants et se renforcent mutuellement et que par conséquent, ils sont concernés au même titre par sa mise en œuvre.

Deuxièmement, les soldats de la paix doivent être bien équipés et recevoir la formation nécessaire, car il

existe une corrélation entre la formation et l'amélioration de la performance. Des soldats de la paix qui ont reçu la formation requise seront en mesure de mieux se protéger et de mieux protéger la population locale. C'est pour cette raison que l'Indonésie a choisi la formation et le renforcement des capacités comme thème du débat public tenu sous sa présidence en mai dernier (voir S/PV.8521), qui a abouti à l'adoption d'une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2019/4).

Dans le cadre de son engagement, l'Indonésie a également organisé, en juin dernier, un séminaire international sur la préparation des forces armées modernes aux opérations de maintien de la paix. La participation du Secrétaire général adjoint Lacroix à ce séminaire à Jakarta et sa visite au Centre indonésien de maintien de la paix à Sentul ont été un honneur pour l'Indonésie, et je tiens à remercier M. Lacroix de sa présence. L'an prochain, l'Indonésie accueillera un projet visant à former des soldats de la paix en Asie du Sud-Est et au-delà, dans le cadre du partenariat triangulaire.

Troisièmement, nous devons renforcer la participation des femmes au maintien de la paix. Il est indéniable que les femmes apportent une valeur ajoutée importante au succès du maintien de la paix ainsi qu'aux processus de paix en général. Comme l'a dit la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Retno Marsudi, dans cette salle en mai dernier, investir dans les femmes, c'est investir dans la paix.

Nous sommes fiers d'annoncer que 126 femmes indonésiennes sont désormais déployées dans huit missions de maintien de la paix, et nous sommes résolu à accroître leur nombre. Dans le cadre de son engagement, l'Indonésie a accueilli un atelier régional de formation sur les femmes et la paix à Jakarta en avril dernier, dans le but d'établir un solide réseau de femmes soldats de la paix en Asie du Sud-Est. Nous œuvrons activement, au sein et en dehors de l'ONU, en faveur du renforcement du rôle des femmes en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Enfin, je voudrais souligner que pour s'acquitter au mieux de leur mandat, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent pouvoir bénéficier pleinement d'un appui politique, financier et matériel. Pour ce faire, il faut également que toutes les parties prenantes au maintien de la paix soient consultées comme il convient et travaillent en synergie sur la base d'une conception commune. Le maintien de la paix des Nations Unies est par nature une entreprise collective et comme le Secrétaire général adjoint Lacroix vient

de le souligner, les partenariats entre toutes les parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, sont essentiels pour faire avancer la réforme.

L'Indonésie, pays qui fournit le plus d'effectifs militaires et de police parmi les membres actuels du Conseil, a déployé environ 3 000 soldats de la paix dans différentes missions et demeure pleinement résolue à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à les renforcer. Nous nous opposerons à toute tentative visant à affaiblir cette entreprise phare, vénérable et collective de l'ONU.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour.

Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé à la suite de cet odieux attentat terroriste. Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que sous la présidence conjointe franco-allemande du Conseil de sécurité en mars et avril, le Conseil a effectué une mission au Burkina Faso et a pu se rendre compte de la situation sur le terrain et des efforts déployés par le Gouvernement et par la Côte d'Ivoire, qui a coprésidé cette mission. Nous sommes conscients des efforts déployés par le Gouvernement, mais il est clair qu'il ne peut pas régler cette situation à lui seul. Il s'agit d'un problème régional qui exige un appui régional, et nous devons soutenir les efforts déployés par l'Afrique à cet égard.

Notre collègue chinois, dans son intervention, a souligné la nécessité de solutions africaines aux problèmes africains. Il existe effectivement des solutions africaines, et j'appelle de nouveau l'ONU à apporter son appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous avons besoin de cette force de stabilisation; nous devons stabiliser cette région de toute urgence.

Je voudrais remercier Jean-Pierre Lacroix de son exposé très complet, très clair et très franc et réitérer ce qu'il a dit : les opérations de maintien de la paix se sont améliorées. Je souscris à cette affirmation et félicite M. Lacroix pour tous les efforts qu'il a déployés et pour ce qu'il a dit concernant le nouvel esprit et la nouvelle mobilité, le fait que le personnel est mieux formé et mieux équipé et le fait que le nombre de morts a diminué, même si, comme il l'a dit, un Casque bleu tué est un de trop. Nous devons continuer à agir dans ce sens et comme il l'a indiqué et comme cela a été souligné autour de la table, il reste beaucoup à faire.

J'encourage le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à poursuivre la politique consistant, d'une part, à nous faire part d'exemples positifs et d'autre part, à nous informer des obstacles et des problèmes qui persistent.

Je voudrais faire une observation d'ordre général et trois observations plus spécifiques.

L'observation générale est que le maintien de la paix n'est pas un effort technique isolé. Il doit s'inscrire dans une approche holistique afin de renforcer efficacement la stabilité, étant donné la nécessité de renforcer l'état de droit, le système judiciaire et pénal et la composante police. Il est essentiel de promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, et de s'occuper des questions économiques et de développement pour permettre aux pays fragiles de se relever.

Par conséquent, nous devons appliquer l'approche Unité d'action des Nations Unies, qui revêt la plus haute importance et qui intègre également la Commission de consolidation de la paix. L'Allemagne est déterminée à accompagner toutes les missions de maintien de la paix dans leurs efforts de stabilisation civile et de consolidation de la paix au niveau national.

S'agissant de notre appui concret à l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous sommes engagés en faveur de son succès et nous avons assumé le rôle de champion. Nous estimons que trois domaines sont particulièrement importants, et je voudrais reprendre à mon compte ce que vient de dire mon collègue indonésien en ce qui concerne, tout d'abord, la formation. Nous apportons un appui financier et technique aux équipes chargées d'assurer la formation préalable au déploiement et aux équipes itinérantes de formation. Nous déployons des experts allemands et organisons des conférences, par exemple sur la sûreté et la sécurité. Deuxièmement, s'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes convaincus qu'il est très important de promouvoir la sensibilisation à la protection des femmes contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, conformément à la résolution 1325 (2000). Nous nous efforçons régulièrement d'intégrer cette question dans les mandats des missions de maintien de la paix, ce que nous jugeons essentiel.

M. Lacroix a fait état de certains progrès en ce qui concerne le nombre de femmes en tenue, mais je pense que nous sommes tous conscients que nous devons faire davantage à cet égard. Les États Membres

se souviendront peut-être que pendant la présidence allemande du Conseil de sécurité, notre ministre de la défense était ici pour promouvoir cette question, appuyer des initiatives et mettre en exergue nos propres initiatives, telles que la création par l'Allemagne d'un réseau mondial de femmes soldats de la paix et son soutien financier à la précieuse Initiative canadienne Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et à son fonds d'affectation spéciale (voir S/PV.8508). Nous avons déployé davantage de femmes dans les missions de maintien de la paix. Nous avons mené une étude nationale sur les obstacles en la matière et avons amélioré la formation destinée aux observateurs militaires. Nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup à faire en Allemagne. Nos chiffres sont encore très bas. Notre chef d'état-major a donné des directives au service compétent aux fins de la participation d'un plus grand nombre de femmes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, nous devons constamment faire des progrès au moyen d'examens, et nous appuyons par des contributions volontaires les examens ciblés conduits par le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, car nous estimons devoir recenser systématiquement les lacunes qui existent afin de les combler.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier M. Lacroix de ses informations très utiles. La République dominicaine condamne elle aussi les attentats terroristes perpétrés au Burkina Faso.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus efficaces de l'ONU en matière de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons donc que le Conseil de sécurité doit agir davantage pour appuyer les objectifs fixés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Compte tenu des défis auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix, il faut que les États Membres – pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, donateurs ou pays hôtes –, ainsi que l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, adoptent une approche intégrée. Cela rendra les opérations plus efficaces et efficientes sur le terrain, d'où l'importance de ce type de débats.

Nous reconnaissons le rôle précieux joué par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous regrettons qu'à sa dernière session, il n'ait pas pu parvenir à un accord sur le rapport annuel, mais nous saluons sa décision d'établir un document en vue de mettre en œuvre les piliers de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer le soutien et l'attachement de la République dominicaine à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à la Déclaration d'engagements communs, et nous encourageons les États Membres qui n'ont pas encore souscrit à la Déclaration à le faire.

Les soldats de la paix sont constamment sous la menace d'attaques délibérées les prenant pour cible. L'attaque la plus récente est celle qui s'est produite en Libye il y a quelques semaines. Nous devons donc renforcer leur sécurité et les protéger des menaces. De surcroît, il importe que les soldats de la paix contribuent à renforcer les capacités locales pour jeter les bases du développement durable, réduire la pauvreté et pérenniser la paix dans le pays hôte. L'augmentation de la présence des femmes dans les contingents déployés est un facteur essentiel pour accroître l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix.

La République dominicaine a souscrit aux Principes de Vancouver sur la protection des enfants dans le cadre du mandat des opérations de maintien de la paix. Nous jugeons essentiel d'inclure dans tous les mandats de maintien de la paix des dispositions appropriées sur la protection de l'enfance. L'ONU a toujours une dette envers les jeunes en temps de conflit. Ainsi, nous demandons instamment que les missions politiques et les opérations de maintien de la paix incluent dans leurs mandats respectifs des initiatives visant à la mise en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

L'accent doit aussi être mis sur l'environnement. C'est pourquoi nous encourageons les missions de paix à ne pas contribuer à la pollution et donc à la création de nouvelles vulnérabilités au climat.

Les contributions de la République dominicaine à diverses missions de maintien de la paix, comme les observateurs déployés au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, sont appuyées par des programmes de formation et d'enseignement universitaire dans des domaines tels que la prévention de la violence contre les femmes, le droit humanitaire et les droits de l'homme. Cela témoigne

de la valeur que notre pays accorde à la formation au maintien de la paix.

Enfin, nous estimons qu'il importe d'accroître la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix durant l'exécution des mandats de maintien de la paix. Cela permettrait d'améliorer les relations entre le Conseil de sécurité et les pays hôtes. Les missions de maintien de la paix sont le meilleur exemple de multilatéralisme. En investissant dans la paix, nous nous engageons en faveur du développement durable et de la prospérité des zones touchées par les conflits.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour condamner les attaques perpétrées contre les civils au Burkina Faso et adresser nos condoléances aux familles endeuillées. Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de recenser les domaines où les réformes des opérations de maintien de la paix ont déjà eu un impact réel et où nous devons redoubler d'efforts. Nous sommes très fiers de faire partie des 152 États Membres qui ont approuvé dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle demeure un cadre important pour nos efforts collectifs visant à préparer les opérations de maintien de la paix à l'avenir et pour nos efforts individuels en tant que membres du Conseil. Nous sommes également fiers du rôle que nous avons joué l'année dernière pour faire progresser les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment en tant que figure de proue dans les domaines de la politique, de la consolidation de la paix, des femmes et la paix et la sécurité, de la performance et de la responsabilité.

Sur le plan politique, en tant que rédacteur des résolutions du Conseil de sécurité sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous avons simplifié les mandats de ces missions, les rendant plus clairs et plus ciblés, et nous avons continué à impliquer les pays fournisseurs de contingents tout au long du processus. Nous sommes déterminés à continuer de collaborer avec les membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat pour faire de même avec d'autres mandats complexes, notamment celui de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en octobre. Je voudrais

suggérer à mon collègue français de relever ce défi en révisant en fin d'année les mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

S'agissant de la consolidation de la paix, je pense qu'il est important que nous parlions du mandat de la MINUAD et des événements survenus au Soudan cette année. Ils nous rappellent l'importance de mettre l'accent sur une transition réussie vers la consolidation et la pérennisation de la paix. C'est ce que nous avons appris si clairement des opérations de maintien de la paix qui ont été déployées jusqu'à présent. Conscients de l'importance plus générale des transitions, nous avons donc doublé notre contribution annuelle au Fonds pour la consolidation de la paix, pour la porter à environ 20 millions de dollars. Il serait bon que tous les membres du Conseil apportent une contribution au Fonds pour montrer l'importance que nous accordons collectivement à son action. En octobre, nous organiserons au Royaume-Uni une conférence sur l'amélioration des transitions, qui réunira des parties prenantes issues des domaines interdépendants de la paix, de la sécurité et du développement.

En tant que rédacteur de la résolution 1325 (2000), nous continuerons également de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en poursuivant nos efforts en vue d'atteindre les cibles de l'ONU relatives à la participation des femmes en uniforme. Nous avons été ravis d'annoncer une contribution de 1,2 million de dollars au Fonds de l'Initiative Elsie pour le personnel féminin en tenue des opérations de paix en mars, et nous avons cédé en juillet la présidence du Réseau des chefs d'état-major pour les femmes et la paix et la sécurité au Canada, auquel nous souhaitons plein succès et continuerons de fournir un appui.

En 2020, nous déploierons 250 soldats britanniques au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali afin de créer un groupe opérationnel chargé des patrouilles de reconnaissance de longue portée. C'est un engagement sur plusieurs années qui répond à un besoin spécifique en capacités identifié par l'ONU, et nous ouvrirons en complément un nouveau bureau de formation pour les partenaires déployés à nos côtés. Comme toujours, nous veillerons à ce que les soldats que nous déploierons au Mali soient correctement formés et équipés, et, bien sûr,

à ce qu'ils se conforment aux normes de performance les plus élevées.

Nous reconnaissons les importantes contributions des organisations régionales et sous-régionales à la prévention des conflits et aux interventions en cas de conflit, notamment le rôle que joue l'Union africaine (UA) en Somalie. Nous rappelons que nous sommes favorables, par principe, à ce que les opérations de paix dirigées par l'UA soient financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU, au cas par cas, et nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue avec les membres du Conseil au sujet d'un mécanisme d'appui, qui garantisse en particulier le plein respect des normes. Dans ce contexte, je prie tous les États Membres d'apporter à l'avenir leur soutien aux postes destinés à fournir une aide à l'AMISOM à la Cinquième Commission.

En adoptant la résolution 2436 (2018), le Conseil a clairement fait savoir que le respect des normes de performance les plus élevées dans les opérations de maintien de la paix exigeait de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité. Nous sommes conscients des problèmes que pose la collecte d'informations détaillées sur la performance en se basant sur des données objectives. C'est pourquoi nous avons mobilisé des fonds extrabudgétaires afin d'appuyer la mise au point d'outils tels que le système complet d'évaluation de la performance. En l'absence d'informations de meilleure qualité sur la performance, nous ne pourrions évaluer correctement l'impact des réformes sur le terrain, ni identifier des exemples de performance remarquable et de bonnes pratiques qui pourraient être reproduits à plus grande échelle.

Nous comptons donc sur une mise en œuvre rigoureuse du programme de performance énoncé dans la résolution 2436 (2018) au cours de l'année à venir, notamment en fournissant des informations plus complètes et détaillées sur la performance. Nous devons à nos soldats de la paix et aux civils qu'ils protègent d'accélérer et de recentrer nos efforts sur les réformes qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats possibles sur le terrain.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la convocation du présent débat. Nous nous associons également à nos collègues pour condamner l'attaque terroriste commise au Burkina Faso, qui a fait 29 morts.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé. Nous réaffirmons que le maintien de la paix est un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour prévenir, gérer et régler les conflits.

Je tiens en premier lieu à réitérer notre appel à privilégier la médiation, les négociations et le dialogue pour régler les conflits en cours. À cet égard, nous saluons la tournure positive des événements au Soudan et au Soudan du Sud; compte tenu du rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie, la stabilité dans la Corne de l'Afrique est en train de s'améliorer. Nous saluons également la signature récente d'un accord de paix au Mozambique. Nous saluons par ailleurs l'entrée en vigueur en mai de la Zone de libre-échange continentale africaine comme étant une contribution au développement durable en Afrique et, en fin de compte, au maintien de la paix et de la sécurité. Ces mesures sont positives dans l'optique de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribueront à la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Cependant, tant qu'il sera nécessaire d'œuvrer au maintien de la paix sur le continent, l'Afrique du Sud restera déterminée à renforcer son efficacité afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons donc la poursuite des délibérations visant à améliorer, ou plutôt à réformer les activités de maintien de la paix des Nations Unies afin de les adapter à la nature changeante des menaces à la sécurité. Certaines questions importantes qui doivent être abordées dans le contexte de la réforme du maintien de la paix sont le processus d'élaboration des mandats, l'amélioration de la coopération entre les parties concernées, le financement adéquat, le rôle des organisations régionales, un meilleur équilibre femmes-hommes et l'intensification de la formation et du renforcement des capacités.

L'Afrique du Sud apprécie les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer la coopération en matière de maintien de la paix entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des effectifs militaires et de police. La coopération entre ces trois parties prenantes importantes doit se dérouler durant la phase de planification et de définition des mandats, la phase de mise en œuvre et la phase d'évaluation, lorsque

des stratégies de sortie sont envisagées, conformément à la résolution 1353 (2001).

En outre, cette coopération ne doit pas se limiter à la discussion des mandats des opérations de maintien de la paix. Elle doit englober la fourniture d'un appui aux soldats de la paix, notamment en ce qui concerne leur sûreté et leur sécurité, leur formation, leur conduite et leur discipline, leur matériel et les restrictions nationales, entre autres. À cet égard, l'Afrique du Sud réitère son appui à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix de l'initiative Action pour le maintien de la paix, adoptée en 2018, qui donne à l'ONU et aux États Membres la possibilité d'entreprendre à l'avenir des opérations de maintien de la paix adaptées.

Nous reconnaissons également le rôle croissant et vital que jouent les organisations régionales dans le rétablissement et le maintien de la paix. À cet égard, il est toujours possible de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales telles que l'Union africaine. Nous apprécions les efforts consciencieux que déploie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour collaborer étroitement avec le Commissaire pour la paix et la sécurité de l'UA, M. Chergui, dans le cadre d'initiatives de paix mises en place dans le contexte de plusieurs conflits africains, ainsi que les efforts du Secrétaire général, M. Guterres, et du Président de la Commission de l'UA, M. Faki Mahamat, en vue d'avancer sur tous ces fronts.

Nous réitérons notre appel à un financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'UA qui sont autorisées par le Conseil de sécurité, telles que reconnues dans de nombreuses résolutions du Conseil, en particulier la résolution 2378 (2017). L'Afrique du Sud rappelle que dans la résolution 2378 (2017), le Conseil fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité et placées sous son autorité du Conseil conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU.

Ces décisions seront prises au cas par cas, selon les normes et mécanismes pertinents agréés pour assurer une responsabilisation et un contrôle stratégiques et financiers, en tenant compte des travaux entrepris par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union

africaine à cet égard. Nous attendons une décision du Conseil pour régler cette question pertinente.

Nous reconnaissons également la vaste expérience et les compétences immenses des pays qui fournissent des effectifs militaires et de police en Afrique dans le domaine du maintien de la paix ainsi que leur potentiel en matière de renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix. Nous exhortons donc le Secrétariat, en consultation avec les pays africains qui accueillent des centres de formation, à renforcer la coopération dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités et du partage d'expériences et de meilleures pratiques.

Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction l'opérationnalisation des initiatives régionales telles que la Force africaine en attente, qui est basée sur des arrangements en la matière avec les cinq sous-régions de l'UA afin qu'elle soit en mesure de réagir rapidement à toute crise sur le continent. Nous appelons également à augmenter le financement et à renforcer l'appui pour les centres régionaux et nationaux de maintien de la paix et à garantir la rationalisation du programme de formation au maintien de la paix et son évaluation périodique afin d'accélérer la performance.

L'Afrique du Sud est fière de faire partie des pays qui comptent un nombre élevé de femmes déployées au sein de missions de maintien de la paix des Nations Unies et continuera de travailler avec diligence pour augmenter le nombre de policières et de femmes en uniforme, conformément aux résolutions 2242 (2015) et 2382 (2017). Nous félicitons l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui s'attache à réaliser ces objectifs. En outre, nous reconnaissons le travail important accompli par le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ces dernières années. Nous devons continuer à tirer parti de ce mécanisme pour discuter, en temps opportun et dans le détail, de questions thématiques et connexes.

Nous exhortons, de plus, tous les États Membres à travailler de concert pour faire en sorte que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) de l'Assemblée générale continue de s'acquitter de son mandat et d'appuyer les travaux du Conseil. L'impasse qui a empêché le Comité des 34 à ne pas adopter son rapport annuel à sa session de fond en mars ne doit pas se reproduire.

L'Afrique du Sud est pleinement attachée à la politique de tolérance zéro s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. En la matière, nous avons élaboré et institutionnalisé un programme de formation préalable au déploiement afin d'accroître la sensibilisation et l'efficacité de nos contingents déployés, ainsi que la responsabilisation de leurs supérieurs hiérarchiques. En outre, l'Afrique du Sud fournit en permanence des interventions supplémentaires de formation en cours de mission pour améliorer l'appréciation de la situation des troupes et leur état de préparation en matière de commandement et de contrôle, d'utilisation du temps de loisir, de protection des civils, de normes relatives aux droits de la personne et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous avons également pris des mesures pratiques pour lutter contre le fléau de que sont l'exploitation et les atteintes sexuelles en introduisant, dès juin 2018, la pratique de faire subir des tests ADN à tous les soldats sud-africains déployés, ce qui s'est révélé être une pratique exemplaire.

Quant aux transitions, le Conseil de sécurité doit d'emblée veiller à ce que les mandats de maintien de la paix soient réalistes, adaptés et souples, afin que les missions puissent obtenir les résultats souhaités en termes de maintien de la paix et de création d'un environnement propice aux processus de consolidation de la paix. Nous réaffirmons être favorables à une coopération renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, en particulier lorsque le Conseil envisage l'examen et la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, nous tenons à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime alors qu'ils s'acquittaient des mandats attribués par le Conseil.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Avant toute chose, je tiens, à l'instar de mes collègues, à exprimer mes sincères condoléances après les tragiques attaques perpétrées dans le nord du Burkina Faso et qui ont coûté la vie à 29 personnes.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé éclairant.

Depuis de nombreuses décennies, le maintien de la paix est l'activité phare menée par l'ONU aux fins de préserver la paix et la sécurité, et il a une incidence

directe sur la vie de millions de personnes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont sources d'un immense espoir car elles visent à la fois à régler les problèmes les plus urgents et à promouvoir un règlement à long terme des différends.

Compte tenu des difficiles conditions dans lesquelles les missions doivent opérer, ainsi que de la nature changeante des conflits, il est indéniable que les mécanismes de maintien de la paix doivent être adaptables. Il est également urgent d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Nous apprécions les efforts que déploie personnellement le Secrétaire général António Guterres dans ce sens.

Nous partageons le message principal de son initiative Action pour le maintien de la paix, concernant l'importance de partenariats constructifs et d'efforts concertés de la part de la communauté internationale pour assurer le bon fonctionnement des opérations de maintien de la paix. De notre point de vue, cela présuppose que toutes les parties doivent respecter strictement et scrupuleusement les accords et obligations contractés à l'échelle intergouvernementale.

À cet égard, et compte tenu des divergences qui subsistent entre les États dans l'interprétation de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous pensons que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale a pris une décision importante, selon laquelle, à sa prochaine session en 2020, il fera, à titre expérimental, correspondre la structure de son rapport avec les principaux éléments thématiques de la Déclaration. Nous espérons que cela contribuera à faire en sorte que tous les processus lancés par le Secrétariat dans le domaine du maintien de la paix soient en phase avec les décisions et recommandations auxquelles les États Membres de l'ONU sont parvenus de manière consensuelle.

Quelle que soit la suite de la réforme du maintien de la paix, les processus de transformation doivent être axés autour d'un respect inconditionnel de la souveraineté des pays hôtes, du respect de la Charte des Nations Unies et du respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour défendre les mandats. Les soldats de la paix doivent rester neutres en toutes circonstances; à défaut, ils risquent d'être impliqués dans le conflit. Cela ferait naître des menaces supplémentaires pour la sécurité des Casques bleus. Il

en va de même pour la proposition visant à faire en sorte que les soldats de la paix mènent des opérations robustes et préventives. Nous pensons que l'existence de mandats de ce type ne crée pas de précédent.

Les fonctions assumées par les contingents, telles que ce que l'on appelle le renseignement dans le maintien de la paix, ainsi que la collecte et l'analyse de données, ne peuvent être remplies que dans les limites convenues par les États concernés. La collecte de données doit être menée en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies et dans le respect de la souveraineté du pays hôte, en ne recourant qu'à des méthodes légitimes, et dans le seul but d'assurer la protection des civils et la sûreté des soldats de la paix. Il est évidemment particulièrement important ici de veiller à un stockage fiable et à un traitement sûr des données sensibles.

Nous estimons qu'il importe de renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat, afin de créer un climat de partenariat, de coopération et de confiance mutuelle. À cet égard, nous nous félicitons que les principaux pays fournisseurs de contingents participent au présent débat. Nous pensons également qu'il est nécessaire de mettre en place une coopération basée sur la confiance avec les pays hôtes, qui assument la responsabilité principale de la protection des civils, de l'élimination des causes profondes des crises et du relèvement postconflit. Priorité doit être donnée à la coopération entre les missions et le Secrétariat, d'un côté, et le gouvernement du pays hôte, de l'autre, lequel ne saurait être supplanté par la société civile ou par une organisation non gouvernementale quelconque.

Des échanges efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, sur la base du Chapitre VIII de la Charte, recèlent indéniablement une valeur ajoutée s'agissant de peaufiner le maintien de la paix des Nations Unies. J'en veux pour preuve la coopération fructueuse entre l'ONU et l'Union africaine. Le développement des relations de partenariat entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de coopération de Shanghai, qui renforcent leur stature politique et contribuent à consolider la sécurité régionale et internationale, nous semble receler un potentiel intéressant.

Le Conseil de sécurité doit formuler des mandats clairs, précis et réalistes, cela ne fait aucun doute. Dans le même temps, l'objectif principal des Casques bleus reste de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un dialogue politique et de la réconciliation nationale.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il serait judicieux de réduire les tâches périphériques et secondaires des Casques bleus, notamment celles relatives aux droits de l'homme et au volet humanitaire et social, car elles détournent les soldats de la paix de leurs fonctions centrales et nécessitent un financement considérable. C'est d'autant plus pertinent dans le contexte de la politique visant à améliorer le rapport coût-performance du maintien de la paix.

Dans une large mesure, l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies dépend d'une répartition pertinente des tâches au sein de l'Organisation, accompagnée de la coordination qui s'impose et d'une complémentarité mutuelle des efforts. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale joue un rôle clef pour définir des approches communes du maintien de la paix et élaborer des recommandations pertinentes à l'intention du Secrétariat. Les questions logistiques, budgétaires et relatives aux effectifs doivent être examinées à la Cinquième Commission. Le Conseil de sécurité doit, quant à lui, tenir compte des conclusions de ces discussions pour prendre des décisions en connaissance de cause lors de l'élaboration des mandats des différentes missions de maintien de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

**M. Gayito** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir convoqué l'important débat de ce jour sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies -- une question stratégique que l'Éthiopie avait placée en tête des priorités du Conseil de sécurité durant sa présidence du Conseil en septembre 2017. L'adoption de la résolution 2378 (2017) a été l'une des principales réalisations de la présidence éthiopienne (voir S/PV.8051). Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé détaillé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de l'année écoulée, ainsi que pour l'ensemble du travail accompli au cours des deux dernières années.

Nous condamnons avec force les lâches attentats terroristes perpétrés au Burkina Faso et exprimons toute notre sympathie à son gouvernement et à son peuple.

Parmi les nombreuses priorités énoncées dans la résolution 2378 (2017) figurait la nécessité d'entreprendre des efforts pour combler les lacunes auxquelles les opérations de maintien de la paix sont confrontées en termes de constitution des forces et des capacités. Nous reconnaissons que le Secrétariat a fait beaucoup à cet égard. Lors de la Réunion ministérielle annuelle des Nations Unies sur le maintien de la paix tenue au mois de mars, l'Éthiopie s'est engagée à fournir deux bataillons de personnel militaire de maintien de la paix entièrement équipés pour combler les lacunes identifiées par l'ONU. Nous nous sommes également déclarés prêts à accepter d'autres demandes individuelles de déploiement de militaires et de policiers dans le cadre d'opérations de paix. Pour ce qui est de la reconnaissance du rôle des femmes dans la paix et la sécurité, nous nous efforçons d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix.

Soucieux de promouvoir l'efficacité des opérations de maintien de la paix, qui doivent répondre de manière adéquate aux défis de la paix et de la sécurité, nous avons renforcé notre formation et nos capacités. Souhaitant mettre en place des mesures préventives afin d'éviter toutes les formes d'abus et d'exploitation des civils, nous avons fait de cet objectif une priorité absolue.

L'ONU a établi avec un grand succès les critères nécessaires pour relever les défis en s'efforçant de sensibiliser de manière cohérente le public à ces questions, en adoptant des mesures administratives et en établissant un mécanisme de responsabilisation à mettre en place de concert avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Les programmes de formation préalable au déploiement et de formation en cours de mission mis en place par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police se mettent également en place, et nous sommes convaincus que ces efforts vont dans la bonne direction pour aider à relever les défis actuels et futurs.

J'espère que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'une réforme globale des opérations de maintien de la paix exige la coopération et la transparence entre tous les acteurs du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, nous avons besoin de mesures plus concrètes concernant la manière dont toutes les parties prenantes contribueront à cette réforme, ainsi que des mesures de contrôle visant à restructurer le pilier Paix et sécurité. Les travaux des commissions compétentes créées par l'Assemblée générale - par exemple la Cinquième Commission, qui participe aux négociations

budgétaires et à l'allocation des ressources - doivent être mieux compris. Il n'est pas possible de reporter à plus tard l'établissement d'un lien entre les exigences en matière d'exécution du mandat et les ressources nécessaires. À cet égard, le Conseil de sécurité doit étudier les moyens de remédier aux problèmes résultant de graves inadéquations.

L'Éthiopie est attachée à une approche holistique s'agissant de la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies et estime que des solutions politiques intégrées, renforcées par des partenariats solides et la participation des femmes, sont des éléments essentiels de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous avons appuyé les efforts déployés par le Secrétariat de l'ONU pour mener à bien les réformes structurelles, notamment celles qui ont été énoncées et recommandées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446).

À cet égard, je tiens à souligner la nécessité de réaffirmer, en premier lieu, que l'appropriation par les États Membres de la mise en œuvre de la réforme du pilier sécurité de l'ONU, y compris la réforme des opérations de maintien de la paix sur le terrain, demeure essentielle à son succès. Il est très important que nous soyons tous d'accord sur l'essence des réformes et que nous apprécions leur pertinence afin de garantir leur efficacité.

Deuxièmement, il faut maintenir les communications entre les parties prenantes afin de déceler toute lacune dans l'application de la résolution 2378 (2017), ainsi que dans le programme de réforme du Secrétaire général. Nous pensons que ce qui est attendu de chaque partie prenante n'est pas évident et que les États Membres, le Conseil de sécurité et les missions sur le terrain doivent être correctement informés afin que les lacunes et insuffisances associées aux opérations de maintien de la paix puissent être comblées.

Troisièmement, il faut réaffirmer le rôle et la contribution de chaque acteur dans les opérations de paix. Au cours des soixante-quatorze dernières années, l'Éthiopie a été fière de participer aux opérations de paix au service de l'humanité et des objectifs des Nations Unies. Cette entreprise a évolué au fil du temps et devient de plus en plus exigeante en raison de la prorogation des mandats et du manque de ressources. Nous croyons qu'il faut célébrer la vie et les efforts de ceux qui ont fait le sacrifice ultime, et prioriser les causes qu'ils ont défendues. À cet égard, bien que nous reconnaissons l'importance des contributions

financières et autres, il faut admettre qu'il n'y a aucune raison morale ou matérielle d'assimiler les dépenses ou ressources employées à la vie humaine. C'est pourquoi la sûreté et la sécurité des soldats de la paix opérant dans un environnement dangereux et mettant leur vie en danger devraient rester une priorité essentielle pour les missions sur le terrain.

À l'heure actuelle, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police sont contraints d'assumer des responsabilités particulièrement lourdes et difficiles dans l'exécution des mandats des missions, en payant le prix à la fois en termes de sacrifice humain et de charges financières que représentent les opérations de maintien de la paix. Cela n'est ni juste ni acceptable. Si la surcharge de travail des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police persiste, nous comprendrons alors que la situation deviendra insoutenable et affectera les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Enfin, nous tenons à souligner que l'engagement entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat permettra d'améliorer la coordination entre les chefs de mission et l'exécution des mandats. Toutefois, nous savons tous que le mécanisme officiel de consultation triangulaire n'a pas encore véritablement pris racine en raison de certaines pratiques établies au Conseil de sécurité. Nous sommes donc convaincus que la prochaine réforme sera axée sur la correction du déséquilibre de la coopération, y compris les réformes du Conseil de sécurité lui-même.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement de l'Éthiopie en faveur du succès des opérations de paix des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me joindre aux membres du Conseil pour remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé très complet, qui a une fois de plus souligné la volonté du Secrétariat de rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces et plus proactives, et d'avoir partagé avec nous un certain nombre de domaines où des progrès ont été accomplis. Je voudrais

également remercier les orateurs précédents pour leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui.

Je tiens également à adresser les sincères condoléances du Rwanda au peuple et au Gouvernement burkinabé à la suite des attaques terroristes commises tout récemment dans le nord du pays.

Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé dans la mesure où, le 25 septembre, nous célébrerons le premier anniversaire de l'adoption de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le moment est venu de faire le point sur la question de savoir si nous honorons les engagements et les promesses que nous avons pris dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), ainsi que les recommandations du Secrétaire général, reconnaissent à juste titre la primauté de la politique. Il est donc juste que les réformes du maintien de la paix aient donné la priorité à la prévention et à la pérennisation de la paix, renforçant ainsi l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Le maintien de la paix est l'un, sinon le plus important, des outils dont dispose l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est un outil permettant de créer un espace propice à une solution politique définie par les pays. Le maintien de la paix continue de se heurter aujourd'hui à plusieurs défis, notamment des problèmes en matière de capacités et, surtout récemment, une insuffisance de ressources et un manque d'adéquation entre les mandats et les ressources. Le Rwanda continue de jouer un rôle crucial dans le maintien de la paix et, en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, réaffirme son attachement indéfectible au maintien de la paix des Nations Unies. À ce propos, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous sommes conscients que la responsabilité première de la protection des civils incombe aux pays. Nous savons aussi que le manque de capacités ou de volonté de la part des pays de protéger leurs populations en temps de conflit peut également menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Dans de telles situations, il incombe au Conseil de sécurité de mobiliser tous les moyens, mesures et ressources possibles pour protéger les civils. Cela exige une compréhension unifiée de la protection

des civils parmi les partenaires du maintien de la paix et un appui collectif aux initiatives de protection des civils.

Le Rwanda est l'un des défenseurs des Principes de Kigali sur la protection des civils. Ces principes portent sur tous les aspects essentiels à une protection efficace des civils, notamment l'évaluation, la planification, la constitution des forces, la formation, l'équipement, la performance et la responsabilité. Nous encourageons tous les Membres à appliquer les Principes de Kigali sur la protection des civils.

Ma deuxième observation concerne la performance et la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit d'un sujet vaste mais tout aussi fondamental du maintien de la paix. Le maintien de la paix repose sur le partenariat. C'est pourquoi l'évaluation de la performance ne doit pas se focaliser exclusivement sur les unités en tenue. La performance peut être compromise par d'autres facteurs, notamment l'ambiguïté des mandats, les retards excessifs et les arriérés dans le remboursement des pays fournisseurs de contingents, ainsi que les restrictions imposées par les pays hôtes. Nous souhaiterions avoir une évaluation complète de la performance qui ne se focaliserait pas uniquement sur certains partenaires, tout en laissant d'autres de côté.

Les contingents et les unités de police ont besoin des capacités et du matériel nécessaires pour relever les défis auxquels ils sont confrontés sur le terrain, une tâche qui passe par une adaptation aux nouvelles technologies. En outre, nous devons résolument nous assurer que nous disposons des données nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'appréciation de la situation, afin de guider toutes nos opérations. De telles données peuvent contribuer à minimiser les menaces et à réduire le nombre de morts et de blessés parmi les soldats de la paix.

La formation est au cœur de la performance. Le maintien de la paix des Nations Unies exige une formation adaptée à l'environnement dans lequel les opérations de maintien de la paix sont déployées. À cet égard, nous voudrions saluer la participation active d'un certain nombre de partenaires à la suite de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Ils sont devenus beaucoup plus volontaristes pour ce qui est de conclure de nouveaux partenariats.

En juillet, l'école de police du Rwanda, en partenariat avec la Suède, a achevé un cours de formation à l'intention d'experts militaires des Nations Unies

auquel ont participé 26 pays. On y a relevé en particulier l'assistance des officiers de la Force en attente de l'Afrique de l'Est. Nous estimons que de tels partenariats triangulaires doivent être davantage encouragés. De même, en août, la Force de défense rwandaise, en partenariat avec l'Armée des États-Unis, les alliés militaires partenaires en Afrique et des organisations internationales, ont conclu avec succès l'exercice militaire « Shared Accord » au Rwanda. Une fois de plus, nous considérons que de tels exercices renforcent la préparation, l'interopérabilité et l'établissement de partenariats entre les pays participant aux opérations de maintien de la paix.

Ma troisième observation concerne les femmes dans le maintien de la paix. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de leur participation à tous les niveaux du maintien de la paix. Les faits montrent que quand les femmes jouent un véritable rôle dans les opérations de maintien de la paix, cela permet d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix et de renforcer la capacité des missions à protéger les civils. Le Rwanda est fier d'être un contributeur de personnel de police féminin dans les missions de maintien de la paix, mais nous convenons avec le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix que nous pouvons, et devons, faire beaucoup plus. La Mission et la Division de la police de mon pays, ainsi que la Division de la police des Nations Unies mettent actuellement la dernière main aux arrangements en vue d'envoyer d'ici la fin de l'année une équipe d'évaluation et d'aide à la sélection des Nations Unies, qui serait destinée uniquement aux femmes Casques bleus et aux expertes de la police.

Le recrutement de femmes dans les opérations de maintien de la paix réduit le risque de conflit et d'affrontements communautaires, donnant aux populations locales, notamment les femmes et les enfants, un plus grand sentiment de sécurité. À cet égard, nous prenons des mesures concrètes pour appuyer l'objectif que s'est fixé l'ONU en vue d'accroître le pourcentage de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix.

Nous nous félicitons des efforts visant à encourager le déploiement d'un plus grand nombre de femmes dans les contingents militaires et les unités de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rappelons la résolution 2242 (2015), dont l'ambition est d'y accroître le nombre de femmes.

Ma quatrième observation concerne la coopération de l'ONU avec les organisations régionales. Nous nous

félicitons du renforcement du cadre de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et aimerions que l'esprit de ce partenariat soit étendu à tous les aspects des missions de maintien de la paix en Afrique. Cette coopération renforcée doit s'appuyer sur les autorités, les compétences et les capacités respectives de l'Union africaine et de l'ONU, et respecter les principes du partage des charges, des processus consultatifs de prise de décisions, des avantages comparatifs, de la division du travail et de la responsabilité mutuelle. Nous comprenons que le renforcement d'un tel partenariat ne repose pas sur les seules épaules du Secrétariat. Nous appelons les membres du Conseil à examiner plus sérieusement les éléments qui relèvent du partage des charges.

En ce qui concerne ma cinquième observation, je voudrais saluer le rôle de la police des Nations Unies pour ce qui est de faciliter la protection des civils, de renforcer et d'étendre l'état de droit et de contribuer à une transition adéquate et coordonnée des missions de maintien de la paix. Nous appuyons les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale, intitulé « Évaluation de la Division de la police » (A/74/223).

La transition dans le maintien de la paix est un moment critique pour les pays hôtes et l'ONU. La police des Nations Unies joue un rôle essentiel et capital en veillant à ce que les autorités des pays hôtes soient prêtes et aptes à maintenir la paix et la sécurité. Il faut absolument renforcer l'appui fourni en termes de capacités et de ressources nécessaires à la Division de la police et aux composantes policières des missions sur le terrain.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et de nous avoir invités à partager notre point de vue. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur l'état actuel des diverses initiatives de réforme en matière de maintien de la paix des Nations Unies. Nous voudrions par ailleurs nous joindre aux autres délégations pour condamner les récents attentats terroristes qui ont entraîné la mort de nombreux civils au Burkina Faso, offrir nos sincères condoléances aux familles endeuillées et exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple burkinabé.

Depuis plus de 70 ans, le maintien de la paix est une contribution phare de l'ONU à la paix, à la sécurité et au règlement des conflits internationaux. Nous sommes fiers du service et des sacrifices de nos soldats de la paix dans les zones les plus dangereuses du monde, durant ces trente dernières années où nous avons contribué à cette noble cause. Nous sommes prêts à répondre à l'appel de l'ONU pour participer à d'autres missions de maintien de la paix à l'avenir.

Le maintien de la paix est une entreprise dynamique qui a évolué au fil du temps sur le plan opérationnel et des politiques. Depuis 2017, d'importants changements ont été apportés au maintien de la paix des Nations Unies grâce à des réformes structurelles en ce qui concerne le pilier Paix et sécurité des Nations Unies, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix. Essentiellement, les acteurs sur le terrain ont dû s'adapter à de nombreux facteurs de changement pour faire face à l'évolution des priorités et des défis. Les parties prenantes concernées, notamment le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Secrétariat et les pays hôtes, ont dû faire preuve de souplesse, de capacité d'adaptation et de résilience pour établir des partenariats constructifs en dépit de leurs divergences. À l'avenir, les concepts d'examen et de réforme doivent reposer sur la notion d'une coopération et de partenariats véritables. Nous devons tirer parti de différents mécanismes institutionnels au sein du système des Nations Unies pour mener un dialogue éclairé entre toutes les parties prenantes afin de faire avancer les initiatives de réforme d'une manière cohérente et durable. Selon nous, ce dialogue doit être renforcé et se dérouler à intervalles réguliers.

Nous appuyons les efforts visant à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour procéder à une analyse des lacunes et soulignons la nécessité d'organiser des discussions approfondies et ciblées avec toutes les parties prenantes sur la voie à suivre pour combler ces lacunes. Nous nous félicitons également de la distribution ce matin d'une brochure résumant les progrès et les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous notons avec satisfaction que dans certaines missions, cette initiative a permis de promouvoir des solutions politiques durables et de faciliter la transition. Des réalisations louables ont été enregistrées en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité; la performance, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix; ainsi que le

renforcement des partenariats en matière de maintien de la paix.

Le Bangladesh se félicite par ailleurs des initiatives visant à améliorer la conduite du personnel de maintien de la paix. À cet égard, je voudrais réaffirmer notre attachement à la politique de tolérance zéro de la Première Ministre Sheikh Hasina à l'égard de toute forme d'exploitation, de harcèlement ou d'atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. Conformément à cette politique, le Bangladesh prend très au sérieux toutes les questions liées au harcèlement sexuel et a intégré systématiquement cette perspective dans toutes les formations préalables au déploiement des soldats de la paix.

Nous avons déjà exprimé notre intérêt à jouer un rôle de champion dans certains domaines, notamment la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, et la réduction de l'impact environnemental des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Nous avons également contribué à dégager le consensus sur l'alignement de la structure du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les domaines prioritaires de l'Action pour le maintien de la paix.

En matière de protection des civils, nos soldats de la paix se sont forgé une excellente réputation dans certaines des situations les plus difficiles. Par exemple, au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, nos soldats de la paix entretiennent des rapports très profonds et amicaux avec la communauté. Ils appuient les processus politiques, protègent les droits de la personne, facilitent la fourniture de l'aide humanitaire, fournissent des soins médicaux et sensibilisent le public en matière de santé et d'hygiène. Là où tous les espoirs et aspirations se sont presque effondrés, il ne fait aucun doute que ces nobles initiatives contribuent grandement à séduire et à convaincre les populations. En ce qui concerne la réduction de l'empreinte environnementale, nous coprésidons avec l'Italie le groupe d'amis chargé de diriger la gestion environnementale sur le terrain. Nous estimons que les bonnes pratiques visant à limiter l'empreinte environnementale des soldats de la paix contribueront également à améliorer leur image en tant qu'acteurs responsables et à l'écoute au sein des communautés qu'ils servent.

En dépit de tous nos efforts, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain demeurent une source de vives préoccupations. Selon le Département des

opérations de paix, 236 décès dus à des actes de violence ont été recensés depuis janvier 2013. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles de ces héros qui ont perdu la vie à l'étranger pour une noble cause.

S'il est vrai que nous devons nous pencher sur les causes directes de ces décès, nous estimons qu'il y a lieu d'apporter des améliorations dans différents domaines - du déploiement rapide à l'accès sans entrave des troupes; de la poursuite de nos efforts pour assurer la sécurité physique à la collecte de renseignements d'origine humaine; de la formation préalable au déploiement sur les mesures de sécurité au soutien médical approprié en cas de blessures. Nous devons également être en mesure de relever les défis médicaux qui se font jour dans les missions de maintien de la paix, notamment l'infarctus du myocarde et les troubles post-traumatiques. À cet égard, nous voudrions demander à nouveau aux membres du Conseil d'envisager d'adopter une résolution d'ensemble portant sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Nous ne saurions trop insister sur la primauté des moyens politiques pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix, de la formulation du mandat au retrait des opérations. Quand le processus politique échoue, les civils et les soldats de la paix se trouvent dans une situation plus vulnérable. Par conséquent, il nous faut une évaluation objective des conditions de maintien de la paix sur le terrain afin de déterminer les priorités et les séquences du mandat. Dans ce contexte, nous ne pouvons que réaffirmer l'importance fondamentale d'une coopération et de consultations triangulaires véritables entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat.

Cela soulève également la question des liens entre le mandat et l'exécution du budget. En général, nos soldats de la paix s'efforcent de faciliter l'exécution efficace de leur mandat. Toutefois, en tant que l'un des principaux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, nous attendons aussi du Conseil et des autres parties prenantes qu'ils soient suffisamment sensibles aux vues et aux préoccupations exprimées sur le terrain. Nous sommes favorables au renforcement de l'application du principe de responsabilité pour tous les acteurs du maintien de la paix, comme le prévoit le système complet d'évaluation de la performance. Toutefois, nous tenons à souligner que la performance ne peut être évaluée isolément. Il faut plutôt l'évaluer en tenant compte de ses liens étroits avec des ressources prévisibles et fondées sur les besoins et des capacités

facilitatrices essentielles, propres à chaque mission de maintien de la paix.

Avant de terminer, je voudrais également souligner que la question du budget demeure cruciale pour le succès des réformes du maintien de la paix. Faire plus avec moins est une prescription non viable dans des situations opérationnelles potentiellement dangereuses. Il faut organiser des consultations structurées entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat afin de réduire les écarts croissants entre les attentes et les ressources.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Akbarrudin** (Inde) (*parle en anglais*) : Le maintien de la paix des Nations Unies est une innovation unique du multilatéralisme pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. En tant que pays qui a été associé aux diverses facettes de ce phénomène et qui a contribué à son évolution, nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la Fédération de Russie, d'avoir organisé ce débat et de nous donner l'occasion d'exprimer nos vues.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, d'avoir planté le décor de ce débat.

Je m'associe aux autres orateurs pour présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement burkinabé, les dernières victimes du terrorisme.

L'Inde est engagée en faveur de la mise en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du maintien de la paix dans le cadre de nos engagements communs.

À l'heure actuelle, le maintien de la paix se trouve dans une impasse, entre les tentatives de maintenir la paix dans des environnements fragiles et les tentatives de maintenir la paix là où il n'y a pas de paix à maintenir. Pour faire face aux nouveaux environnements de sécurité, nous devons être prêts à adapter les capacités aux nouvelles réalités. Dans ce contexte, nous voudrions soumettre au Conseil trois propositions pour examen.

Premièrement, l'institutionnalisation d'une approche dans le cadre de laquelle tous les acteurs clefs, notamment les pays fournisseurs de contingents, participent de manière cohérente et prévisible à la prise de décisions fait l'objet de débats depuis des décennies. La question des consultations et des communications avec les pays fournisseurs de contingents est au centre

des préoccupations depuis la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur cette question, adoptée en 1994 (S/PRST/1994/22). Cette question a également été évoquée dans un certain nombre d'autres documents du Conseil, par exemple une déclaration du Président de 1996 (S/PRST/1996/13), la résolution 1327 (2000) sur le rapport Brahimi (voir S/2000/809) et la résolution 1353 (2001). Toutefois, dans la pratique, nous ne constatons pas d'amélioration effective de la coopération entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Il est temps de passer d'un militantisme individuel de certains États Membres à une action collective du Conseil de sécurité pour institutionnaliser cet effort.

Deuxièmement, il est essentiel de continuer à encourager la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Au 31 juillet, les femmes ne représentaient que 6% des soldats de la paix. Il y a 5 243 femmes sur un total de 86 687 soldats de la paix. En 1993, lors de la première montée en puissance du maintien de la paix, les femmes représentaient 1% du personnel en tenue. Aujourd'hui, ce chiffre est de 6%. En 26 ans, nous avons augmenté de 5% la part des femmes. À ce rythme, il se peut que nous n'atteignons même pas les objectifs minimaux. Il faut prendre des mesures spéciales d'incitation en faveur des soldates de la paix et privilégier le déploiement de toutes les d'unités entièrement constituées de femmes. Autrement, les objectifs ne seront jamais atteints.

Troisièmement, l'innovation en matière de renforcement des capacités des soldats de la paix doit être une priorité si nous voulons abandonner la culture consistant à imposer des restrictions qui nuit au maintien de la paix et fait de lui une activité segmentée. Des options novatrices, telles que le déploiement conjoint de soldats de la paix de différents pays, créent un véritable esprit de partenariat au service de la paix et doivent être encouragées. Le renforcement des moyens et des capacités par l'intermédiaire des équipes itinérantes de formation dans les grandes missions est un mécanisme utile pour mobiliser les talents disponibles en vue d'atteindre des objectifs précis et communs. L'augmentation du nombre d'initiatives en ligne visant à renforcer les capacités des futurs commandants et dirigeants afin qu'ils donnent l'exemple et sensibilisent leur personnel aux normes de conduite des Nations Unies est une autre innovation qu'il est possible de promouvoir davantage.

Le meilleur hommage que nous puissions rendre aux femmes et aux hommes courageux qui ont servi la

cause du maintien de la paix et à la mémoire de celles et ceux qui ont consenti le sacrifice ultime en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de continuer à encourager le changement, à institutionnaliser les meilleures pratiques et à mettre l'innovation au premier plan. Nous espérons que ces objectifs guideront les prochains changements que le Conseil apportera aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

**M. Rai** (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Népal se joint aux autres pays pour condamner l'attentat terroriste commis au Burkina Faso et présenter ses sincères condoléances au Gouvernement, au peuple et aux familles.

Je voudrais remercier la présidence russe d'avoir organisé cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'avoir invité le Népal à y participer. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé détaillé.

Les opérations de paix des Nations Unies ne peuvent pas se permettre d'échouer. Elles doivent réussir à entretenir les espoirs des millions de personnes dévastées par des conflits dans le monde. Elles doivent réussir à maintenir la paix et la sécurité internationales. Et elles doivent réussir à promouvoir un environnement pacifique dans lequel les objectifs de développement durable peuvent être atteints, en ne laissant personne de côté. Les opérations de paix en cours se heurtent à de multiples défis. Les retards de paiement et la retenue des contributions mises en recouvrement se sont traduits par un manque de ressources correspondantes. Cela a occasionné des retards dans le remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par conséquent, les soldats de la paix doivent faire des compromis quant à leur performance sur le théâtre des conflits.

Les États Membres et le Secrétariat doivent œuvrer de concert pour obtenir de meilleurs résultats sur le terrain. Nous saluons les efforts que le Secrétariat déploie dans cette direction. Il y a deux ans, le Conseil a adopté la résolution 2378 (2017) – une résolution historique sur le maintien de la paix. Le Népal en a été l'un des coauteurs. Le Népal, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, attache une grande importance aux questions

relatives aux opérations de paix des Nations Unies. Il a toujours répondu positivement aux appels de l'ONU, même au dernier moment, sans aucune réserve nationale. Nos soldats de la paix sont même déployés dans des situations politiques fragiles et dans des environnements où la sécurité est gravement menacée. Sur la base de l'expérience acquise en tant qu'important pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, je voudrais présenter les points suivants concernant l'efficacité et l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies.

Premièrement, l'appui à un processus politique sans exclusive doit être au premier plan de la conception des missions de maintien de la paix. Les opérations de paix doivent compléter et appuyer les capacités nationales des institutions publiques des pays touchés par un conflit.

Deuxièmement, une analyse approfondie et globale des conflits et de leurs causes profondes doit guider le processus d'élaboration des mandats. Qui plus est, les rédacteurs doivent consulter les éventuels pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant d'achever l'élaboration des mandats.

Troisièmement, les opérations de paix doivent tenir compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant davantage l'accent sur l'atténuation de la pauvreté et sur le développement socioéconomique au bénéfice de tous.

Quatrièmement, les mandats doivent être appuyés par des ressources suffisantes et prévisibles aux fins de leur mise en œuvre effective.

Cinquièmement, les dirigeants des missions doivent être autonomes et rendre compte des résultats obtenus par les missions.

Sixièmement, des indicateurs de résultats propres à chaque mission doivent être définis en fonction des mandats et de la réalité sur le terrain. Toutefois, l'efficacité des opérations de paix doit être évaluée en tenant compte de la situation politique et tactique sur le terrain.

Septièmement, la protection des civils et la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles doivent être garanties. Et la participation des femmes, des jeunes et des dirigeants locaux aux processus de consolidation de la paix doit être encouragée car elle permet de gagner la confiance de la population.

Sur ce, je voudrais conclure en exprimant le plein appui du Népal à la réforme des opérations de paix des Nations Unies dans le but d'instaurer une paix durable et de raviver les espoirs des millions de personnes touchées par des conflits dans le monde.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de la Fédération de Russie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et de vous remercier pour l'invitation qui a été adressée à mon pays pour participer à ce débat.

Je voudrais également joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour condamner fermement au nom du Maroc les attaques terroristes qui ont frappé le Burkina Faso hier et pour exprimer nos condoléances attristées au Gouvernement et au peuple burkinabé et aux familles des victimes. Le Maroc saisit cette occasion pour réitérer son plein soutien au Burkina Faso, pays frère, dans sa lutte contre le terrorisme – fléau qui est en train de déstabiliser l'ensemble de la région du Sahel. À cet égard, un soutien accru au Groupe de cinq pays du Sahel est plus que jamais impératif.

Je voudrais également remercier vivement M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour son intervention exhaustive, qui décline l'engagement résolu des Nations Unies en faveur d'un maintien de la paix adapté aux nouvelles réalités contemporaines, sur la base de l'initiative Action pour le maintien de la paix, dont il a été la cheville ouvrière et que le Maroc soutient entièrement et fermement. En effet, S. M. le Roi Mohammed VI a été parmi les premiers chefs d'État à exprimer son plein soutien à cette initiative dans une lettre adressée au Secrétaire général. Je voudrais saisir l'opportunité de notre débat d'aujourd'hui afin de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général Antonio Guterres, dont les réformes et initiatives en matière de paix et de sécurité ont un impact positif sur les opérations de maintien de la paix.

Ce débat vient à point nommé, près d'un an après le lancement officiel de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Il nous permettra d'évaluer collectivement les avancées réalisées et les défis qui demeurent. Nous saluons également le leadership du Secrétariat pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix, notamment par la proposition d'un plan d'action.

Dans ce cadre, le Maroc a accueilli favorablement le concept de « champions », et s'est engagé initialement pour le soutien à la performance et à la reddition des comptes et pour l'amélioration des partenariats dans le maintien de la paix. Compte tenu de l'importance d'autres thématiques, le Royaume du Maroc s'est également engagé pour venir en appui au renforcement de la conduite, ainsi que pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, ô combien importantes pour nous tous. Qu'il me soit permis de partager avec le Conseil les actions concrètes entreprises par mon pays depuis son endossement de la Déclaration d'engagements communs, il y a près d'un an.

En ce qui concerne la génération des forces, le récent déploiement d'un bataillon à déploiement rapide au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), équipé de matériel neuf satisfaisant à 100 % les standards requis, a pu s'effectuer en un temps record de deux mois entre la soumission d'intérêts et le déploiement. Cela est d'autant plus important que le bataillon a été déployé juste à temps pour soutenir le dispositif de sécurité mis en place par la MONUSCO en prévision des dernières élections en République démocratique du Congo.

Cette prouesse, fruit d'une collaboration exemplaire avec le Secrétariat, pourrait être érigée en bonne pratique. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que cette opération n'aurait pas réussi sans l'appui du Secrétariat et la coopération avec lui.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités, le Maroc entretient une coopération sécuritaire avec de nombreux pays amis et alliés, y compris en termes de formation et de renforcement des capacités militaires. Mon pays met à profit son expérience et son expertise dans le domaine du maintien de la paix pour assurer une formation adéquate aussi bien pour ses troupes que pour celles de nombreux pays partenaires. Nous aurons l'occasion d'annoncer incessamment un nouveau type de partenariat avec un autre pays fournisseur de contingents majeur. Nous nous félicitons également des retours positifs exprimés par plusieurs délégations du Département des opérations de paix (DPO) et du Département de l'appui opérationnel (DOS), qui se sont rendues récemment au Maroc et qui ont eu l'occasion de visiter les centres d'entraînement.

Troisièmement, eu égard aux partenariats triangulaires, en vue d'optimiser cet appui, il a été décidé d'entreprendre une série de formations destinées

principalement aux pays africains francophones, dans le cadre du programme de coopération triangulaire proposé par le DPO et le DOS, et ce conformément aux recommandations de la résolution 2378 (2017). Une première formation d'officiers planificateurs est en cours en ce moment même au Maroc, jusqu'au 13 septembre, et connaît la participation de 46 officiers venant d'une trentaine de pays. Une autre formation en génie est prévue du 16 octobre au 11 décembre, ainsi qu'une formation dans le domaine médical au premier trimestre de 2020.

Le Maroc œuvre également dans le domaine du renforcement de l'impact des opérations de maintien de la paix sur les efforts visant à la pérennisation de la paix, notamment par son rôle de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, que j'ai l'honneur d'assumer.

Concernant la conduite et la discipline, notamment la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, le Royaume soutient pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général et continue de prendre de nombreuses mesures qui ont permis d'éradiquer ce fléau, d'autant que S. M. le Roi Mohammed VI fait partie du cercle de dirigeants initié par le Secrétaire Général.

Par ailleurs, des efforts considérables ont été déployés par les Forces armées royales pour la promotion de la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix, ce qui a permis au Maroc de dépasser les niveaux de participation requis. En outre, et dans le cadre du renforcement de ses engagements internationaux, le Royaume du Maroc a récemment endossé les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Toutes ces actions entrent dans le cadre de la politique du Royaume du Maroc, qui considère le maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces pour assurer la paix et la stabilité dans le monde.

Enfin, le Royaume du Maroc accorde également une importance particulière à la primauté des solutions politiques ainsi qu'aux partenariats avec les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine (UA). La République centrafricaine en est le parfait exemple, avec une coopération réussie entre l'ONU, l'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui a pu aboutir à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République

centrafricaine. En sa qualité de Président du Conseil de paix et de sécurité durant ce mois, le Maroc ne ménagera aucun effort pour renforcer ce partenariat stratégique. Cette réussite est un gage supplémentaire de la capacité de notre organisation continentale à relever des défis importants et devrait, nous l'espérons, contribuer à l'avancement des discussions sur le financement à partir du budget de l'ONU des missions de soutien à la paix de l'Union africaine, priorité pour notre continent.

J'aimerais également souligner l'importance de la décision qui a été prise fin juillet par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, consistant à revoir la structure des rapports en fonction des huit thématiques de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le Maroc, en sa qualité de coordonnateur du Mouvement des pays non alignés pour le maintien de la paix, n'épargnera aucun effort, avec le soutien de l'ensemble des membres du Comité, pour arriver à un résultat positif lors de la prochaine session en mars 2020.

Je ne saurais conclure sans rendre un hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les opérations de maintien de la paix, souvent dans des conditions difficiles et au péril de leur vie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Fédération de Russie d'avoir invité mon pays à participer à cet important débat, organisé en application du paragraphe 10 de la résolution 2378 (2017), qui prie le Secrétaire général de présenter un exposé annuel sur la réforme des opérations de maintien de la paix afin d'améliorer leur efficacité.

Je remercie également mon ami M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui s'est attaqué à la réforme des opérations de maintien de la paix et a analysé les obstacles à l'amélioration et à l'augmentation de leur performance. Nous saluons ses efforts et ceux de son équipe.

Je tiens également à présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé frères à la suite de l'odieuse attaque terroriste qui a fait tant de victimes innocentes. Nous les soutenons dans notre guerre collective contre le terrorisme.

La présente séance coïncide avec une série de consultations intensives entre les divers acteurs du système de maintien de la paix, notamment le

Secrétariat, les États Membres et le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et les pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix. Le but est d'aborder la question de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et de passer de la signature de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, je souhaite partager une observation générale que nous basons sur les nombreux débats et réunions consacrés au maintien de la paix. Les délibérations sur la réforme du maintien de la paix ont tendance à porter sur la promotion des capacités militaires et les aspects opérationnels du maintien de la paix, tout en ignorant les aspects politiques et stratégiques. En conséquence, les débats sur la mise en œuvre de ces initiatives se transforment en débats durant lesquels certaines parties tentent d'imputer aux pays fournisseurs de contingents les échecs constatés dans la mise en œuvre des mandats du Conseil. C'est une perspective étroite qui ne tient pas compte des immenses sacrifices de ces pays.

Ceux qui adoptent cette position tentent également de se soustraire à leurs obligations, qui vont de l'élaboration de mandats clairs et applicables pour les opérations de maintien de la paix, en évitant toute ambiguïté dite constructive, à la mise à disposition des capacités et des ressources nécessaires pour permettre aux opérations de s'acquitter de leurs responsabilités. En outre, cela empêche de créer un environnement politique favorable aux opérations de maintien de la paix afin qu'elles puissent remplir leurs missions en application des résolutions pertinentes du Conseil.

Je suis certain que le Conseil conviendra qu'une vue aussi étroite concernant la réforme des opérations de maintien de la paix est contraire à l'objectif principal de nombreuses initiatives – à commencer par l'« Agenda pour la paix » (S/24111) de l'ancien Secrétaire général Boutros-Ghali, le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies - le rapport Brahimi - (voir S/2000/809), et le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), jusqu'à la plus récente, à savoir l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général en exercice. Toutes ces initiatives abordent dans le détail les nombreuses dimensions politiques et opérationnelles du maintien de la paix. Elles soulignent qu'un cadre politique permettant d'accompagner et d'appuyer les

opérations de maintien de la paix est un indicateur important pour mesurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et déterminer si elles sont adaptées à des scénarios spécifiques.

La portée et la nature du dialogue entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police doivent donc être développées. En dépit de consultations intensives, en tant que pays fournisseurs de contingents, nous ressentons l'absence dans ces dialogues d'une dimension stratégique qui nous permettrait autrement d'être de véritables partenaires dans le cadre des efforts visant à ce que les opérations de maintien de la paix répondent à leurs objectifs stratégiques. La réforme souhaitée du système de maintien de la paix ne sera possible que grâce à une réelle volonté politique collective de tous les acteurs et à des rôles complémentaires pour honorer les diverses obligations et responsabilités.

Toujours déterminée à améliorer l'efficacité du système de maintien de la paix et consciente des défis redoutables auxquels le maintien de la paix est confronté, l'Égypte, en tant qu'important pays fournisseur de contingents, a été à l'avant-garde des pays qui ont appuyé l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, ainsi que la Déclaration d'engagements communs.

À l'occasion de son accession à la présidence de l'Union africaine, l'Égypte a pris l'initiative de placer les pays africains qui fournissent des contingents et qui accueillent des missions de maintien de la paix au centre des efforts visant à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix. En novembre 2018, Le Caire a organisé la première conférence régionale de haut niveau, qui a offert aux principaux acteurs du système de maintien de la paix une occasion exceptionnelle et opportune d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans une perspective mondiale, en abordant les volets stratégique, politique et opérationnel d'une opération donnée.

Cette conférence régionale a débouché sur la « Feuille de route du Caire pour l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix : du mandat à la sortie ». Ce document a bénéficié de consultations approfondies reflétant l'expérience, le savoir-faire, la sagesse et les aspirations d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, notamment les pays fournisseurs de contingents. La Feuille de route du Caire fournit un cadre pratique, intégré et équilibré pour la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien

de la paix du Secrétaire général, en proposant des solutions pratiques à un certain nombre de lacunes qui nuisent à la performance et à l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

La Feuille de route du Caire met également les capacités opérationnelles et techniques sur un pied d'égalité avec les priorités politiques, et souligne la contribution importante qu'apportent les opérations de maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Elle définit le concept de performance d'une manière qui reflète le large éventail de responsabilités et d'obligations que sous-tendent l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs. Elle accorde la priorité à la conduite d'analyses de terrain fondées sur un processus consultatif global entre les dirigeants de la mission, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et les organisations régionales actives. Les conclusions et recommandations issues de cette analyse doivent servir de source d'information importante pour le Conseil de sécurité lorsqu'il examine, restructure et retire des missions.

La Feuille de route du Caire développe également le concept de consultations tripartites pour en faire des consultations quadrilatérales impliquant les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

C'est pourquoi j'appelle le Conseil de sécurité, à qui a été confié le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à examiner sérieusement les solutions concrètes proposées dans la Feuille de route du Caire pour trouver une issue aux problèmes qui compromettent l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je tiens à vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat en cette période difficile pour les opérations de maintien de la paix, qui nous oblige tous à travailler ensemble et à faire montre, en toute bonne foi, de la volonté et de l'appui nécessaires pour que les opérations de maintien de la paix soient mieux adaptées aux objectifs pour lesquels elles ont été créées.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Barro** (Sénégal) : Qu'il me soit permis, d'abord, de présenter nos condoléances à la délégation burkinabé suite aux actes perpétrés hier soir et qui ont fait beaucoup de morts et de blessés – actes que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Je voudrais également féliciter la délégation de la Fédération de Russie pour l'initiative de ce débat, qui vient à point nommé, en ce sens qu'il nous offre l'opportunité, encore une fois, d'approfondir la réflexion sur les défis qui interpellent la communauté internationale dans l'agenda du maintien de la paix. Je voudrais enfin saluer, pour son intervention très éclairante, le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix.

Si le lancement de l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix », et sa subséquente Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, constitue un pas important qu'il faut saluer, force est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup de défis à relever dans la réforme du système de maintien de la paix des Nations Unies.

À la lumière des récents rapports du Secrétaire général, les objectifs de cette initiative sont encore loin d'être atteints. Pour preuve, en dépit des améliorations notées en matière de réformes politiques et administratives, la situation sécuritaire de certains pays comme le Mali, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan demeure volatile, à cause notamment de la recrudescence des attaques à caractère asymétrique et des tensions intercommunautaires.

Sous ce rapport et face à des opérations de maintien de la paix devenues de plus en plus multidimensionnelles, il importe de poursuivre les efforts visant à rendre les mandats de ces opérations plus ciblés, plus clairs, plus réalistes et plus réalisables. Toutefois, cette ambition louable s'accommode forcément de la nécessité de dédier à chacune de ces opérations un financement prévisible et durable. À cet égard, ma délégation appelle encore les membres du Conseil à œuvrer, dans l'esprit du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), à la poursuite des consultations sur la question du financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies, afin de contribuer à rendre effective l'initiative africaine de « faire taire les armes d'ici à 2020. »

Un autre aspect fondamental qui doit retenir toute notre attention est la formation et le renforcement des capacités pour dédier aux opérations de maintien de la paix des troupes bien formées, suffisamment équipées et initiées aux rudiments du droit humanitaire. Il s'y ajoute la nécessité de veiller à la sécurité et au bien-être de

ces troupes, qui sont souvent appelées à opérer dans des environnements sécuritaires très vastes et fluctuants, avec des moyens limités.

Nous devons également continuer à faire de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix une priorité, même si des efforts appréciables ont été déployés dans ce cadre, dans la droite ligne de la résolution 1325 (2000) et de la stratégie du Département des opérations de paix sur la parité des genres applicable au personnel en tenue.

De même, nos différentes actions doivent pleinement prendre en considération la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, conformément à la résolution 2272 (2016) et à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en la matière.

Par ailleurs, tenant compte de l'engagement croissant et de qualité des pays francophones au sein des opérations de paix, ainsi que de l'implantation de ces opérations dans cette catégorie de pays, principalement en Afrique, ma délégation réaffirme l'impératif de la promotion du multilinguisme dans le cadre de ces missions.

Le Sénégal, pays contributeur majeur en troupes, a fait de toutes ces exigences des paradigmes et reste disposé à partager son expérience singulière en matière de maintien de la paix, notamment par le biais de son centre de formation dédié, érigé aux normes des Nations Unies.

Le succès de nos efforts requiert cependant le renouvellement de notre engagement commun en faveur du multilatéralisme, comme je l'ai dit tout à l'heure, en tant que mécanisme essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales. Pour y parvenir, il faudra impérativement favoriser un dialogue constant entre toutes les parties prenantes, en particulier l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les pays fournisseurs et les pays hôtes.

Le Sénégal, en ce qui le concerne, reste engagé à poursuivre son action, de concert avec l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en vue de renforcer sa contribution aux initiatives d'amélioration des opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

**M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Tout d'abord, ma délégation tient à condamner l'attentat terroriste commis au Burkina Faso et adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Comme nous avons tous été témoins des changements et processus systémiques les plus importants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans l'histoire de l'ONU, qu'il me soit permis de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour féliciter le Secrétaire général de la bonne mise en œuvre du programme de réforme des Nations Unies et de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier dans les domaines clefs de la gestion, du système des Nations Unies pour le développement et de la paix et la sécurité. De l'avis général, le Secrétaire général António Guterres et son équipe ont fait preuve de la détermination nécessaire pour répondre aux attentes des États Membres, même si des défis persistent. C'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre la parole à cette importante séance sur les opérations de maintien de la paix.

La Tanzanie prend acte de l'exposé éclairant de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, qui a donné un aperçu de la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la paix et de la sécurité et des structures de gestion. La Tanzanie s'engage à appuyer sans réserve les nouvelles structures de gestion des opérations de maintien de la paix, mais nous apprécions également au plus haut point le rôle remarquable et productif joué par l'ensemble du Département des opérations de paix et du Département de l'appui aux missions, sous la direction de M. Atul Khare et de M<sup>me</sup> Jan Beagle, ancienne Secrétaire générale adjointe à la gestion, pour améliorer la conduite des opérations de maintien de la paix. Les exposés qu'ils présentent régulièrement aux États Membres afin que ceux-ci puissent fournir des conseils et donner leur avis, leur ont permis de s'adapter à de nouvelles approches possibles.

La Tanzanie étant l'un des pays fournisseurs de contingents les plus importants, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les Secrétaires généraux adjoints des départements nouvellement créés dans le cadre de la nouvelle structure, à savoir le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer les résultats positifs de la réforme de l'ONU et de l'initiative Action pour le maintien de la paix, je constate avec satisfaction que, comme prévu, la structure actuelle de paix et de sécurité a créé un climat propice à une approche plus intégrée, avec une structure politico-opérationnelle régionale unique, qui, je pense, fournira des orientations cohérentes aux missions et autres structures.

Il ne fait donc aucun doute que les changements structurels visent à permettre une plus grande intégration au sein du pilier paix et sécurité, ainsi qu'un meilleur alignement avec les piliers du développement et des droits de l'homme des Nations Unies. S'agissant de l'objectif global de réforme du pilier paix et sécurité, le but est de permettre à l'ONU de jouer un rôle plus efficace en matière de paix et de sécurité en combinant ses capacités dans tous les domaines, ce qui devrait donner de meilleurs résultats dans les stratégies régionales, les analyses intégrées et l'amélioration des rapports aux États Membres. Nous espérons sincèrement que cette structure permettra d'orienter, de gérer et d'appuyer efficacement le maintien de la paix et de relier entre eux tous les aspects du règlement des conflits, tels que la prévention, la médiation, le maintien et la consolidation de la paix, ainsi que de les lier au développement à long terme, afin d'éviter toute segmentation.

S'agissant de la réforme de la gestion des opérations de paix, nous notons avec satisfaction que le Secrétariat a été en mesure d'examiner les systèmes de gestion de l'appui, d'éliminer la plupart des structures administratives redondantes et d'en actualiser de nombreuses autres afin d'assurer un cadre de gestion plus simple et plus convivial. Le célèbre système de gestion de la chaîne d'approvisionnement à guichet unique récemment mis en place est un exemple clef de la détermination de l'ONU à simplifier et à optimiser la chaîne des activités d'appui aux clients des missions sur le terrain de manière efficace et efficiente. Nous sommes fermement convaincus que la nouvelle structure de gestion permettra d'améliorer l'efficacité, la réactivité, l'efficacité et la satisfaction des clients tout au long de la chaîne logistique d'appui aux missions.

Dans le même ordre d'idées, nous apprécions au plus haut point le Cadre de gestion de la performance des résultats, qui vise à assurer l'équilibre des pouvoirs au sein du système des Nations Unies afin d'assurer l'évaluation, le suivi et le contrôle de l'efficacité et de l'efficacité dans tous les domaines. À cet égard, je tiens à féliciter le Secrétariat d'avoir mis en place tous les

critères de performance, y compris le nouveau système d'évaluation des résultats à 360° pour garantir une performance efficace à tous les niveaux.

Nous apprécions également les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer des plans visant à atteindre et à promouvoir une plus grande diversité régionale. Le Secrétaire général sera tenu informé chaque trimestre de l'état d'avancement de ces plans. À cet égard, nous sommes pleinement convaincus que les réformes de gestion contribueront en fin de compte à améliorer l'exécution des mandats des missions sur le terrain dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Nous convenons tous que le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité et un pilier important de la reconstruction et du développement après un conflit. C'est à cet égard que la Tanzanie tient à réaffirmer qu'elle reste disposée à participer aux opérations de maintien de la paix et à y envoyer des contingents. Par ailleurs, nous continuerons de travailler avec les nouvelles structures des Nations Unies et de collaborer avec les autres pays fournisseurs de contingents pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de toutes les initiatives prises par le Secrétaire général et de ses recommandations visant à résoudre les nouveaux problèmes qui se font jour dans les opérations de maintien de la paix. Nous appelons le Secrétariat et la communauté internationale à fournir des ressources financières adéquates et à faciliter les mécanismes de coopération triangulaire entre les organes de l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les organismes régionaux afin de renforcer la cohérence stratégique des opérations de maintien de la paix, car il faut être deux pour « danser ». Il faut celui qui finance ceux qui envoient les troupes et le Secrétariat pour contribuer au maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence russe d'avoir organisé ce débat, ainsi que le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé ce matin.

Au fil des décennies, le maintien de la paix est devenu l'entreprise phare de l'ONU et l'un de ses outils essentiels pour gérer les conflits complexes qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Grâce à leur travail acharné, leur

dévouement et leurs sacrifices, les Casques bleus sont maintenant reconnus et respectés dans le monde entier comme un instrument indispensable des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté que l'accent a été mis de plus en plus sur l'amélioration des résultats des opérations de maintien de la paix, grâce à un cadre normatif et à des concepts tels que l'agilité et la protection par la projection, qui dépendent fortement des attentes supplémentaires des pays qui fournissent des contingents. Après tout, ce sont les pays fournisseurs de contingents qui sont censés fournir l'équipement, assurer la formation adéquate et préparer les troupes pour qu'elles aient l'état d'esprit approprié.

Depuis 1960, le Pakistan est un pays fournisseur de contingents constant et fiable. Nous avons, à ce jour, fourni plus de 200 000 soldats à 46 missions, et nous continuons d'être sur le terrain. En outre, nous accueillons également l'une des plus anciennes missions de maintien de la paix, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), qui suit la situation des deux côtés de la ligne de contrôle dans le territoire contesté du Jammu-et-Cachemire.

Le rôle et l'importance de l'UNMOGIP se sont accrus de façon spectaculaire, exponentielle même, depuis l'annexion illégale *de facto* par l'Inde du Jammu-et-Cachemire occupé le 5 août, en violation flagrante des multiples résolutions du Conseil de sécurité. L'efficacité de l'UNMOGIP est devenue plus conséquente en raison des violations croissantes du cessez-le-feu par les forces indiennes, ce qui nécessite des rapports réguliers et officiels au Conseil de sécurité dans cette salle.

Nous apprécions le rôle que joue l'UNMOGIP dans le maintien de la stabilité régionale. Nous nous félicitons également de la mise à jour sur l'UNMOGIP fournie par le Département des opérations de paix au Conseil de sécurité lors de sa réunion sur le Jammu-et-Cachemire le 16 août. Il est important que le Conseil continue de suivre de près la situation et qu'il commence à étudier les possibilités de renforcer l'UNMOGIP et de faire en sorte que l'Inde lui accorde la liberté d'accès et de circulation dont il a besoin pour remplir son mandat.

En tant qu'important pays contributeur de contingents, nous comprenons parfaitement la logique de la mise en place des capacités essentielles, de l'augmentation de la participation des femmes et, bien sûr, de l'amélioration de la formation. Le Pakistan a atteint les objectifs fixés par l'ONU en matière de

participation des femmes et a récemment déployé une équipe de liaison féminine en République démocratique du Congo. Nous déployons également des facilitateurs essentiels, notamment des moyens aériens dans plusieurs missions de maintien de la paix, et participons à des programmes de formation des formateurs. Je voudrais faire ici six observations clefs.

Premièrement, même la meilleure formation et le meilleur matériel ne peuvent répondre à des attentes irréalistes. Nous pourrions avoir la force la mieux entraînée et les moyens les plus importants sur le terrain, mais ne pas être en mesure de les utiliser de façon optimale, en raison de restrictions ou de mécanismes liés à leur déploiement. Il est donc impératif que tous les actifs soient disponibles pour être utilisés lorsque la situation sur le terrain l'exige.

Deuxièmement, les évaluations de performance doivent commencer par un examen minutieux des mandats et de l'adéquation des ressources réellement disponibles pour les pays fournisseurs de contingents. Le Secrétariat a évidemment la responsabilité de fournir une analyse pragmatique et réaliste de la situation, en termes de climat politique, de manque de ressources et de stratégies de sortie possibles. Ces informations doivent ensuite être prises en compte par le Conseil dans ses mandats.

Troisièmement, les retards dans le déploiement doivent être supprimés pour éviter que les pays fournisseurs de contingents ne soient doublement pénalisés. En effet, les actifs engagés ne peuvent pas être déployés pour répondre à des besoins nationaux et les retards signifient qu'ils ne sont même pas remboursés.

Quatrièmement, le maintien de la paix est une responsabilité partagée. Comme nous sommes tous attachés à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies élaborée dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous devons remplir les obligations et jouer les rôles qui sont les nôtres.

Cinquièmement, plutôt que de se concentrer uniquement sur la réduction des coûts et des effectifs, les opérations doivent dicter la logistique et non l'inverse.

Sixièmement, les missions de maintien de la paix, en particulier celles qui ont des mandats multidimensionnels, sont déployées sur le terrain pour faciliter la consolidation de la paix à tous les stades du conflit et aider à instaurer une paix durable. Les

Casques bleus ne peuvent donc pas être là pour négocier des solutions politiques ou imposer la paix.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les parties prenantes à la réalisation de notre objectif commun, qui est d'améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix. Le fardeau de la responsabilité doit cependant être partagé équitablement pour obtenir les résultats que nous appelons tous de nos vœux.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Blanchard** (Canada) : Dans un premier temps, qu'il me soit permis d'offrir, au nom du Canada, mes plus sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple burkinabé suite aux récentes attaques terroristes. Le Canada est en entière solidarité avec le Burkina Faso.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé annuel complet sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes prêts à continuer de l'appuyer dans la mise en œuvre de l'orientation du Conseil.

Je voudrais également prendre cinq secondes pour féliciter ma collègue du Pakistan, qui vient d'évoquer six points clefs excellents. J'aimerais la féliciter de sa précision. Je ne suis pas aussi précis dans mes remarques, mais je ferai de mon mieux.

Le maintien de la paix des Nations Unies nous sert tous. Elle sert l'ordre international fondé sur des règles. Elle sert les États, les régions et la communauté internationale dans son ensemble. Mais surtout, elle sert les communautés et les personnes directement touchées par les conflits armés. Les servir de façon efficace et efficiente est sans contredit l'objectif ultime de l'Organisation. Comme indiqué, le Canada préside le Groupe de travail plénier du Comité spécial des opérations de maintien de la paix - le Comité des 34 - pour appuyer pleinement cet objectif.

Organe subsidiaire de l'Assemblée générale, le Comité des 34 a pour mandat unique d'examiner les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. En outre, ce comité de l'ONU comprend à la fois les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les principaux contributeurs financiers,

ainsi que les gouvernements hôtes. C'est précisément cette diversité d'expériences qui enrichit la capacité du Comité à contribuer à notre compréhension collective des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de leur évolution.

En tant que Président, nous avons eu le privilège de diriger les négociations sur le rapport annuel du Comité des 34. À ce titre, nous avons pu constater de première main le sérieux avec lequel les membres du Comité abordent leurs délibérations. Si plusieurs préfèrent s'attarder sur les divergences de vues, nous sommes frappés par une volonté commune et claire d'améliorer la conception et l'exécution des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité, bien sûr, détermine quand et où une opération de paix de l'ONU sera déployée. Les membres du Conseil déterminent l'éventail des tâches assignées aux opérations de l'ONU. Ils fixent également les plafonds de troupes à l'appui de ces tâches. Ce sont peut-être là certaines de leurs plus grandes responsabilités. Alors que les opérations de maintien de la paix de l'ONU deviennent de plus en plus complexes, multiformes et dangereuses, ils gagneront à prendre en compte les points de vue du Comité des 34. Comme les membres du Conseil, les membres du Comité des 34 comprennent aussi que les décisions prises ici affectent les opérations sur le terrain. Après tout, ce sont leurs ressortissants qui cherchent à mettre en œuvre ces décisions. C'est ce qui donne sa crédibilité au Comité. C'est ce qui rend son point de vue si vital.

L'été dernier, après près de trois mois de consultations intersessions, le Comité des 34 est parvenu à un accord de principe sur une nouvelle structure pour son rapport annuel. Motivé par une volonté commune et pan-régionale d'améliorer ses résultats, le Comité a choisi de s'appuyer sur l'initiative du Secrétaire général relative à l'Action pour le maintien de la paix pour établir son rapport annuel. Les membres du Comité des 34 se sont également engagés à mettre l'accent sur la nécessité de parvenir à un accord sur des recommandations claires, concrètes et spécifiques dans ses négociations.

Je tiens à remercier le Nigéria, Président du Comité spécial, ainsi que les autres membres du Bureau, l'Argentine, la Pologne, l'Égypte et le Japon, pour leur appui pendant l'examen intersessions. Au nom du Bureau, je voudrais également remercier toutes les délégations du Comité des 34 pour leur engagement constructif. Notre succès de cet été a été fondé sur une véritable ouverture au changement et sur une formidable

démonstration de bonne foi de la part de toutes les délégations. Nous sommes confiants que ce résultat produira un meilleur produit, accessible à tous.

*(l'orateur reprend en français)*

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques brèves remarques à titre national. Au-delà de notre travail sur le Comité des 34, le Canada demeure fermement engagé à appuyer le maintien de la paix des Nations Unies. Pour cette raison, nous payons toutes nos cotisations à l'ONU, en totalité, à temps et sans condition. Nous l'avons fait chaque année depuis la création de l'ONU, y compris en 2019. J'ai d'ailleurs le plaisir d'annoncer que nous avons déjà versé toutes nos contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour cette année également.

En outre, notre engagement s'est également manifesté récemment par l'apport d'une force opérationnelle aérienne à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Au cours de ce déploiement, le contingent canadien a procédé à 11 évacuations aéromédicales avancées, traitant une quarantaine de blessés dans un environnement d'opérations qui s'est révélé d'une grande complexité. Je suis particulièrement fier que nous ayons travaillé main dans la main avec nos partenaires roumains pour assurer une transition en douceur.

Le Canada s'est également engagé à appuyer les opérations de l'ONU en fournissant des contributions novatrices et en comblant des lacunes critiques en matière de capacités. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'ONU dispose d'un accès fiable, flexible et prévisible au type de capacités militaires haut de gamme nécessaires pour soutenir la paix et la sécurité dans les zones touchées par les conflits. Notre avion C-130 déployé à Entebbe vient de terminer sa première rotation d'appui au transport aérien tactique au profit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. D'autres vols sont prévus. Ce qui est important de noter ici, c'est que c'est la première fois que de tels équipements sont mis à la disposition de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il faut continuer d'innover dans ce sens afin d'assurer la flexibilité pour les opérations de paix.

Le Conseil a toujours reconnu que l'égalité entre les genres joue un rôle essentiel dans la création de solutions durables aux défis mondiaux, y compris la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Il peut être difficile de traduire cette

compréhension en mesures significatives et mesurables. Nous devons mieux apprendre les uns des autres sur ce qui fonctionne le mieux, pourquoi et comment. Pour ce faire, nous avons contribué au lancement du Fonds de l'Initiative Elsie visant à accroître le nombre de femmes en uniforme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en versant une contribution initiale de 15 millions de dollars au Fonds. Plus récemment, le Premier Ministre Trudeau a nommé Jacqueline O'Neill première Ambassadrice du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité. M<sup>me</sup> O'Neill sera ici à New York un peu plus tard cette semaine à l'invitation du Président de l'Assemblée générale, pour des rencontres de haut niveau sur les femmes au pouvoir et la culture de la paix. J'encourage les États Membres à participer à ce qui promet d'être des discussions stimulantes.

Accroître le nombre de policières et de femmes militaires au sein des missions des Nations Unies est une priorité absolue pour le Canada et pour le Premier Ministre Trudeau. Une autre priorité est celle des enfants soldats. C'est pourquoi le Canada est si fier d'être le porte-étendard des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Jusqu'à maintenant, près de 100 pays ont déjà adhéré à ces Principes, et je les remercie au nom du Canada.

La volonté d'apprendre et de partager, un intérêt avéré pour l'innovation, un engagement constant à contribuer et une fiabilité financière inconditionnelle caractérisent l'engagement de longue date du Canada dans le maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes aussi engagés, comme l'a souligné notre collègue du Sénégal, à des forces qui puissent être multilingues. C'est pour cela que le Canada est un partenaire à cet égard, depuis très longtemps, pour veiller à ce que les forces puissent avoir des capacités multilingues. Soyez assuré, Monsieur le Président, que si le Canada est élu pour le mandat de 2021-2022 au Conseil de sécurité, il appliquera cette approche que nous pratiquons depuis si longtemps à son travail au sein du Conseil.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

**M. Prasad** (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil. Je vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois très difficile et éprouvant. Je me félicite des observations de grande portée et qui donnent à réfléchir formulées ce matin par le Secrétaire général

adjoint, M. Lacroix, qui invitent le Conseil de sécurité et tous les États Membres à une réflexion approfondie.

En fin de compte, les individus et les communautés sont toujours la raison d'être des opérations de paix des Nations Unies. Un an s'est écoulé depuis que nous avons commencé à mettre en œuvre les réformes du Secrétaire général visant à rendre l'ONU plus efficace en donnant la priorité à l'instauration de la paix et à la promotion de la protection et du développement des communautés en situation de conflit. Aujourd'hui, plus de 100 000 militaires, policiers et civils participent à des missions de par le monde pour concrétiser cette ambition. Quand nous décevons leurs attentes, nous décevons les attentes des collectivités et des personnes qui vivent dans ces régions.

Les Fidji se félicitent des réformes entreprises par le Secrétaire général pour rendre l'ONU plus efficace. Cela signifie que le développement et les droits de la personne doivent être au cœur des perspectives de paix et de sécurité qui sous-tendent les opérations de paix des Nations Unies. Les approches fragmentées en matière de consolidation de la paix ont de lourdes conséquences pour l'ONU. En l'absence de processus politiques inclusifs, le maintien de la paix est inefficace; en l'absence de développement, la paix ne saurait être pérenne. Nous ne connaissons que trop bien ces liens. Nous savons que les conséquences pour les personnes et les communautés vivant dans une situation de conflit sont très graves lorsque les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'adoptent pas une approche cohérente.

Les objectifs de développement durable sont une énumération d'objectifs de développement liés entre eux auxquels les États Membres ont souscrit. Ils s'appliquent tout autant aux personnes et aux communautés qui vivent dans les régions où sont déployées les opérations de paix des Nations Unies. C'est une évidence que nous oublions souvent. Lorsque l'ONU mène efficacement son action de maintien de la paix, nous sauvons des vies, nous encourageons la cohésion au sein des communautés - ce qui est indispensable pour parvenir au développement-, et en conséquence, nous pouvons accomplir des progrès mesurables dans le cadre des objectifs de développement durable. Lorsque notre action de maintien de la paix n'est pas menée efficacement, les mesures prises sur le plan politique et du développement ne permettent pas aux communautés de sortir du conflit, ce qui éloigne davantage les personnes vivant dans les zones touchées de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les Fidji appuient pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. De nos jours, les Casques bleus sont confrontés à des conflits bien plus complexes et asymétriques, ce qui exige souvent une nouvelle formation, le renforcement de la protection des forces et des compétences nouvelles et hautement spécialisées. Les soldats de la paix doivent être en mesure de mieux se protéger, compte tenu de la présence d'un nombre plus élevé d'acteurs dans les zones de conflit. Ils doivent posséder les compétences nécessaires pour cerner les besoins particuliers de nombreux groupes et collectivités et y répondre. L'avènement d'une ère de conflits asymétriques, où les groupes commettent de plus en plus des violations systématiques contre des femmes, des enfants et des groupes vulnérables pour influencer la dynamique du pouvoir, exige des modifications profondes en matière de capacités de maintien de la paix. Il s'agit essentiellement de compétences non techniques. Les soldats de la paix doivent être en mesure de mieux interagir avec les personnes et les collectivités; ils doivent être en mesure de détecter rapidement une exploitation systémique; et ils doivent être capables d'établir des relations positives avec les collectivités. Les Fidji s'attachent tout particulièrement à intégrer ces compétences non techniques dans leurs activités de préparation aux opérations de paix.

Attendre des missions de maintien de la paix qu'elles fassent plus avec moins est une erreur. Les conflits ne sont pas statiques; ils évoluent, et le plus souvent, s'intensifient. Il se peut qu'un conflit foncier soit le principal facteur de l'intensification des combats un jour, et qu'un autre jour, ce soient les pénuries d'eau, et ce, dans la même zone de conflit. Cela exige une capacité d'adaptation, de la souplesse et des moyens de la part de toutes les missions de paix.

Nous coopérons avec tous les membres permanents du Conseil de sécurité - la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis - pour renforcer nos capacités, accroître notre capacité d'adaptation et mieux nous préparer aux opérations de paix, afin de satisfaire aux nouvelles exigences. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ce partenariat avec les cinq membres permanents du Conseil alors que nous développons et renforçons nos capacités.

Les missions de maintien de la paix ont besoin de financements prévisibles et durables pour satisfaire aux exigences de leur mandat à une époque où les conflits deviennent très complexes, très rapidement. Un

modèle d'opérations de paix associant développement et processus politiques ne peut être crédible que si les missions bénéficient d'un appui financier prévisible à moyen terme. Nous avons encore du chemin à parcourir. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer la participation des femmes à toutes les opérations de paix. Ceci est important pour réduire le nombre de victimes, comme le montrent les statistiques, ainsi que pour élargir les possibilités de consolidation de la paix et améliorer les chances de succès en général. Les femmes soldats de la paix sont également dotées de compétences qui permettent aux missions d'établir des relations positives avec les communautés, ce qui permet par exemple de détecter les cas d'exploitation sexuelle, les abus et d'autres violations des droits de la personne à un stade précoce. C'est à ce moment que les interventions sont les plus efficaces.

Je saisis cette occasion pour remercier les Gouvernements américain, chinois, britannique, australien et néo-zélandais, qui apportent leur appui aux Fidji pour nous permettre d'augmenter le nombre de femmes officiers supérieurs participant aux opérations de paix et de développer des capacités spécialisées en vue de leur participation à ces opérations. Nous travaillons également en coopération avec l'Australie pour renforcer les capacités de protection des forces.

Les Fidji ont adopté une approche ambitieuse et innovante pour forger de nouveaux partenariats. Nous travaillons avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, nos partenaires régionaux, pour mutualiser nos compétences en matière de formation et de préparation aux missions de paix. C'est une approche très avantageuse non seulement pour nous, en tant que petit pays fournisseur de contingents, mais aussi pour nos partenaires. Cela permet à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande d'atteindre des niveaux encore plus élevés d'interopérabilité dans le cadre des opérations de paix. En tant que petit pays, nous avons des ressources limitées, mais nous apportons notre appui à d'autres petits États insulaires du Pacifique, qui participent à nos programmes de formation destinés au personnel militaire et de police, dans la perspective de leur participation future à des missions des Nations Unies.

Enfin, je voudrais attirer à nouveau l'attention du Conseil sur la crise climatique, les opérations de paix et le lien qui les unit. De plus en plus de facteurs de conflit sont d'origine climatique, comme par exemple les pénuries d'eau et le contrôle de l'accès humanitaire par les groupes armés à la suite de catastrophes dues aux

changements climatiques. Les Fidji ont mis en place une unité médicale certifiée par l'Organisation mondiale de la Santé qui peut être déployée dans le cadre d'opérations de maintien de la paix dans des situations de conflit, en cas de catastrophes provoquées par les changements climatiques ou d'autres catastrophes humanitaires.

Les opérations de paix sont de loin l'outil d'intervention le plus important du système des Nations Unies dans le monde. Les opérations de paix sont le meilleur moyen par lequel le multilatéralisme peut démontrer son utilité et sa force au service du bien. Par conséquent, il est essentiel que les opérations des Nations Unies soient dûment appuyées et bénéficient d'un soutien financier prévisible à moyen terme.

Il convient d'appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général visant à réformer les opérations de paix. Aucun de ces éléments ne peut être pris en otage par des contraintes financières et administratives. C'est la vie des soldats de la paix, ainsi que celle des personnes vivant dans des zones de conflit où sont déployés les soldats de la paix, qui sont en jeu.

Pour terminer, les opérations de paix permettent aux petits pays fournisseurs de contingents d'apporter leur contribution aux efforts déployés par l'ONU à l'échelle mondiale. Les petits États comme les Fidji apportent aussi parfois un savoir-faire particulier très précieux et des compétences non techniques exceptionnelles qui sont de plus en plus nécessaires dans les opérations de paix. J'espère que les opérations de paix continueront d'accueillir favorablement la participation des petits États et de valoriser les contributions et les compétences qu'ils apportent aux efforts mondiaux.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Kabba** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité dans le cadre du présent débat sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. Je félicite le Secrétaire général de sa vision de l'ONU, notamment de sa réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Sierra Leone prend note avec satisfaction du programme de réforme du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix sous tous ses aspects. Nous appuyons son initiative Action pour le maintien de la paix, et voudrions rappeler que la Sierra Leone a été parmi les premiers pays à souscrire à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien que le maintien de la paix demeure l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU, son succès dépend d'une multitude de parties prenantes. L'engagement de toutes les parties prenantes à accorder la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix renforcera l'efficacité et la cohérence de nos efforts pour promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et mondial. Une approche similaire est également nécessaire pour les opérations de maintien de la paix en vue d'améliorer leur performance et d'atteindre pleinement les objectifs raisonnables fixés.

L'évolution de la nature des problèmes liés à la paix et à la sécurité exige plus que jamais notre engagement collectif à travailler en coopération afin de bâtir un monde plus pacifique et plus sûr. À cet égard, nous ne saurions trop insister sur la contribution du maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix, ainsi que sur la nécessité de promouvoir le développement durable. Toutefois, si nous voulons que le maintien de la paix soit plus efficace et efficient, nous devons investir davantage dans la lutte contre les facteurs de conflit, dans le rétablissement de la paix et dans la diplomatie préventive. Cela renforcera la cohérence et l'efficacité des opérations de maintien de la paix et leur permettra de s'acquitter efficacement de leur mandat dans le cadre de stratégies de retrait claires.

Nous notons toutefois que les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres ont des vues divergentes sur plusieurs questions relatives au maintien de la paix. En effet, ils n'ont pas été en mesure de s'entendre sur le projet de rapport annuel (A/AC.121/2019/L.3) du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa dernière session, en février et mars derniers, en raison de différends majeurs, en particulier sur les modalités de financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Nous espérons que le présent débat sera l'occasion de dresser un bilan un an après la Déclaration d'engagements communs. En outre, les membres du Conseil doivent recenser les domaines dans lesquels il

reste beaucoup à faire et élaborer un plan pour honorer les engagements pris tant au Conseil qu'au niveau bilatéral. À l'occasion du premier anniversaire de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je voudrais demander au Conseil, à l'ensemble des États Membres de l'ONU et à toutes les parties prenantes d'établir et de renforcer des partenariats afin de relever les défis auxquels l'ONU est confrontée dans ses efforts de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Stefanile** (Italie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et saisissons cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, plein succès dans votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous avons écouté attentivement l'exposé du Secrétaire général adjoint Lacroix, et nous tenons à le féliciter, ainsi que l'ensemble du Secrétariat, des efforts inlassables qu'ils déploient en faveur des opérations de maintien de la paix.

Les conditions de sécurité évoluant rapidement de nos jours, le maintien de la paix demeure un instrument puissant à notre disposition pour prévenir, contenir et régler les conflits, tout en apportant une contribution cruciale à nos efforts collectifs et globaux pour rétablir et pérenniser la paix. En tant que pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qui fournit le plus grand nombre de Casques bleus et l'un des principaux bailleurs de fonds des opérations de maintien de la paix, l'Italie est tout à fait consciente des défis auxquels les opérations de paix se heurtent aujourd'hui.

L'Italie a immédiatement approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et appuie actuellement le Secrétariat dans son rôle de chef de file dans de nombreux domaines thématiques abordés dans la Déclaration. Les efforts déployés par le Secrétariat et les États Membres pour recenser les lacunes dans les opérations de maintien de la paix illustrent le dialogue vertueux dont nous avons besoin entre toutes les parties prenantes, en particulier les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour créer des synergies et définir des pratiques optimales. Nous aimerions nous concentrer sur cinq aspects fondamentaux de la performance.

Premièrement, la formation préalable au déploiement et celle dispensée en cours de mission sont d'une importance capitale. Grâce à elles, les soldats de la paix possèdent des compétences de haut niveau, se plient à des normes professionnelles et éthiques élevées et suivent des procédures opérationnelles communes. L'Italie possède une solide expérience en matière de formation des militaires et du personnel de police pour les opérations de paix et est disposée à continuer à apporter sa contribution. À cet égard, nous tenons à mentionner le rôle du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation situé à Vicence, qui coopère déjà de manière très productive avec le Département des opérations de paix.

Deuxièmement, nous devons travailler de concert pour accroître le nombre de femmes sur le terrain et leurs fonctions et promouvoir la prise en compte des questions de genre parmi les militaires et le personnel de police grâce à une formation ciblée.

Troisièmement, nous devons veiller à continuer de fournir aux opérations de maintien de la paix nos meilleurs soldats, du matériel de première qualité et des moyens appropriés. C'est la meilleure façon d'améliorer la performance des opérations de maintien de la paix, tout en assurant la protection des civils, ainsi que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des acteurs humanitaires. Dans ce contexte, l'Italie appuie la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et est fière d'être le premier contributeur au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Quatrièmement, nous devons penser à l'héritage des opérations de maintien de la paix. C'est un aspect à prendre en compte au moment de l'élaboration des mandats, et cela exige une coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les États hôtes et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Dans le même ordre d'idées, nous devons réaffecter nos ressources dans des secteurs qui peuvent permettre d'assurer l'efficacité de nos opérations de maintien de la paix tout en profitant à l'État hôte une fois la mission terminée. C'est pourquoi nous préconisons fortement d'accorder une plus grande attention à l'impact environnemental des missions de paix des Nations Unies. L'Italie a l'honneur de coprésider avec le Bangladesh le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement sur le terrain, dont l'objectif principal est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie environnementale relative aux missions sur le terrain publiée en 2016 par l'ancien Département de l'appui aux missions.

Cinquièmement, comme le Secrétaire général adjoint Lacroix l'a indiqué, les partenariats avec les organisations régionales sont également essentiels. En tant que membre fondateur de l'Union européenne, l'Italie est pleinement déterminée à renforcer le partenariat et les synergies entre l'ONU et l'Union européenne. L'Italie se félicite également de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, qui, nous l'espérons, permettra de garantir un appui financier plus prévisible et pérenne aux opérations de paix africaines.

Pour terminer, nous voudrions rendre un hommage chaleureux à toutes les femmes et à tous les hommes qui défendent les valeurs de l'ONU sur le terrain, apportant la paix et la sécurité, ainsi qu'aux personnes qui, au fil des années, ont fait don de leur vie au service de cet objectif. À ce sujet, je tiens à exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé à la suite des terribles attentats terroristes d'hier.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, les représentants du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix d'avoir participé au débat d'aujourd'hui.

*La séance est levée à 13 h 40.*